

AVIS DE RÉUNION PROCÈS-VERBAL

Titre de la réunion :	Comité des finances et de vérification	Date et heure :	Le 16 novembre 2021 à 09:30
		Endroit :	Zoom
But de la réunion :	Réunion régulière		
Président :	Gilles Lanteigne		
Secrétaire :	Lucie Francoeur		
Participants			
Gilles Lanteigne ✓	David Savoie ✓	Monica L. Barley ✓	
Gisèle Beaulieu ✓	Chef Terry Richardson A	Krista Toner ✓	
Alain Lavallée ✓	Dre France Desrosiers ✓		
PROCÈS-VERBAL			

Réunion conjointe avec le Comité de la qualité des soins et de la sécurité des patients et le Comité des finances et de vérification

1. Tableaux de bord stratégique et équilibré – T2

Une présentation/formation portant sur les tableaux de bord est effectuée aux membres pour faciliter la compréhension et l'interprétation des données.

Le tableau de bord stratégique est l'outil de surveillance le plus important pour un Conseil d'administration. Les indicateurs sont utilisés pour cerner les possibilités d'amélioration de la qualité et évaluer la performance du Réseau en lien avec son plan stratégique. Chaque indicateur a une fiche explicative qui contient des informations détaillées sur l'indicateur, la source des données, la cible, les informations détaillées de la zone ou de l'hôpital, l'analyse et les liens vers des initiatives spécifiques.

Le tableau de bord équilibré quant à lui, permet d'évaluer les processus selon les quatre quadrants suivants : qualité, financier, ressources humaines et opérationnel.

Suite à la retraite du Conseil d'administration prévue le 6 décembre, un groupe de travail sera mis sur pied avec l'équipe de planification et quelques présidents de comités du Conseil pour réviser les indicateurs et les cibles avant la nouvelle année fiscale. Les indicateurs ciblés seront rattachés aux objectifs stratégiques du plan stratégique du Réseau.

Les membres remercient l'équipe pour le partage d'informations supplémentaires ce qui a permis une meilleure compréhension.

D'autres améliorations techniques seront apportées aux tableaux de bord d'ici la prochaine rencontre puisqu'il est difficile de regarder un indicateur sans se rendre à la fiche respective. C'est pourquoi un lien sera créé automatiquement entre chaque indicateur et la fiche explicative concernée pour améliorer l'efficacité.

**Pandurang Ashrit quitte la rencontre à 09:56, en raison d'un autre engagement.*

Les fiches explicatives décrivent bien les actions prises et les défis rencontrés, toutefois il manque l'écart d'un trimestre à l'autre. Il est difficile d'évaluer les écarts d'un trimestre à l'autre pour les indicateurs touchant les ressources humaines et les finances, par contre l'équipe de la Planification et d'amélioration de la performance poursuivra ses efforts en vue d'améliorer le contenu des fiches et aussi réviser les cibles pour la prochaine année.

*Justin Morris quitte la rencontre à 10:00, en raison d'un autre engagement.

Les niveaux de soins alternatifs représentent un enjeu de taille pour le système de santé, ainsi que pour le patient lui-même. Ces cas réduisent la disponibilité des lits pour des admissions, des transferts entre établissements et des opérations chirurgicales. Au premier trimestre de 2021-2022, la Zone 6 présentait le nombre de patients de niveaux de soins alternatifs le plus élevé, soit 237. Il semble que les foyers de soins n'arrivent pas à satisfaire à la demande, en raison de lits fermés par manque de personnel. Aussi, les familles ne gardent pas leurs proches à la maison aussi longtemps que dans les autres provinces.

La majorité des patients en attente de foyers de soins sont classifiés des niveaux 3. La classification des demandeurs pour les services de soins de longue durée est déterminée par des professionnels qualifiés à l'aide de l'outil générique d'évaluation « soins de longue durée ». Les clients de niveau 3 ont besoin d'aide et de surveillance sur une base continue.

De nouvelles initiatives visant à aider les aînés à rester chez eux le plus longtemps possible figurent dans le nouveau plan provincial de la santé. Le Réseau travaillera en partenariat avec le Programme extra-mural et le Développement social au cours de la prochaine année. À chaque fois qu'un patient est admis à l'hôpital, il doit y avoir un mécanisme dès l'admission pour travailler sur le congé prévu.

Dans de nombreuses cultures autochtones, les aînés demeurent chez eux le plus longtemps possible. C'est une initiative absolument positive pour le bien-être des personnes âgées. Le partage d'expérience et de connaissance pourrait servir d'apprentissage pour le Réseau et la province.

En ce qui concerne les indicateurs reliés aux ressources humaines, tels que le nombre de départs volontaires des employés, le taux de roulement et la moyenne de jours de maladie payés par employé, le Comité ad hoc des Ressources humaines prendra connaissance de l'exercice de planification stratégique RH 2021-2024 et s'assurera de sa mise en œuvre. À la demande des membres, l'information suivante sera transmise au Comité ad hoc des Ressources humaines ; le programme de pont à l'université et au collège, le suivi du nombre de préposés avec l'approche du nouveau modèle de soins et la mise à jour de la stratégie provinciale et de la stratégie Vitalité pour le recrutement nursing. Par ailleurs, les stratégies pour faire face aux grands enjeux seront présentées à la retraite du Conseil prévue le 6 décembre 2021.

L'indicateur relié au nombre de consultations cliniques effectuées avec des technologies virtuelles est en évolution puisque c'est un nouvel indicateur. Les services virtuels figurent également dans le plan provincial de la santé pour offrir aux citoyens une flexibilité et un accès accrus aux services.

2. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par Gilles Lanteigne à 10:34.

3. Constatation de la régularité de la réunion

La réunion a été dûment convoquée et le quorum est atteint.

4. Adoption de l'ordre du jour

MOTION 2021-11-16 / 01FV

Proposé par Monica L. Barley

Appuyé par Krista Toner

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

6. Résolutions en bloc

- 6.1 Adoption des résolutions en bloc
- 6.2 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021
- 6.3 Suivis de la dernière réunion tenue le 14 septembre 2021
 - 6.3.1 Entente-cadre de services entre Service Nouveau-Brunswick et le Réseau de santé Vitalité
- 6.4 Plan de travail 2021-2022

Le président demande aux membres si certains points des résolutions en bloc doivent être retirés de l'ordre du jour ou si les résolutions en bloc sont adoptées telles que présentées. Aucun point n'étant retiré, les résolutions en bloc sont adoptées telles que présentées.

MOTION 2021-11-16 / 02FV

Proposé par Monica L. Barley

Appuyé par Krista Toner

Et résolu que les résolutions en bloc soient adoptées telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu la gestion de la 4^e vague de la pandémie et les dossiers prioritaires à gérer, la formation 101 Finances qui était prévue le 21 octobre 2021 a dû être annulée. Une autre invitation sera acheminée aux membres dans les meilleurs délais.

7. Situation financière

7.1 Budgets capitaux 2022-2023 / plan quinquennal

Invité : Stéphane Legacy, VP Services de consultation externe et Services professionnels

Le Réseau tient à jour annuellement un plan quinquennal de ses besoins capitaux prioritaires prévisibles. Ce plan, sous forme de liste d'équipements à remplacer et de listes de projets à réaliser, est soumis au ministère de la Santé chaque année pour approbation et financement.

Les priorités d'équipements majeurs pour l'année 2022-2023 se chiffrent à 14,095,795 \$. Comme chaque année, un montant sera alloué pour les équipements de 5,000 \$ à 100,000 \$ et pour traiter les urgences de bris d'équipements.

Le budget approuvé par le ministère de la Santé pour le remplacement des équipements en 2021-2022 était de 6,780,861 \$, dont 4,565,937 \$ ont été dédiés à l'achat d'équipements majeurs ou de plus de 100,000 \$.

Cette année, il est important de noter que la liste d'équipements de 100,000 \$ et plus pour l'année 2022-2023 ne compte que des équipements dont la fin de vie a déjà été confirmée et qui ne peuvent plus être réparés.

La liste des besoins dépasse largement les fonds habituellement accordés et le déficit de maintien du parc d'équipements et des actifs s'accroît chaque année et est de plus en plus difficile à maintenir. Les points de pression et les besoins urgents ont été présentés au ministère à mainte reprise pour tenter d'aller chercher des fonds additionnels, mais en vain. Il arrive à l'occasion que les fondations financent certains remplacements d'équipements dont les besoins sont plus urgents.

Un processus interne est en place pour identifier les besoins en lien avec les priorités organisationnelles et l'évaluation des demandes. Différents critères (orientation stratégique, volume d'activités, analyses de risques, sécurité, durée de vie, etc.) sont utilisés par le Comité régional d'équipements et l'équipe multidisciplinaire des projets de construction, afin d'établir les priorités et de faire des recommandations à l'Équipe de leadership.

L'équipe des Services de soutien travaille actuellement à rédiger un business case et passer en revue tous les équipements de remplacement d'urgence, afin d'éviter les impacts sur les coûts d'opération. Il est suggéré d'ajouter cet élément dans le plan de travail 2021-2022 du Comité des finances et de vérification.

En ce qui concerne les demandes de projets d'améliorations immobilières, celles-ci se chiffrent à 12,175,000 \$ pour l'année 2022-2023. Les bâtiments vieillissent et exigent des investissements significatifs qui s'ajoutent aux autres besoins.

Il devient très difficile de maintenir le modèle actuel de livraison de services, d'ailleurs la rédaction du business case permettra d'identifier les besoins d'équipements et de revoir l'offre de service pour l'ensemble du Réseau.

MOTION 2021-11-16 / 03FV

Proposé par Monica L. Barley

Appuyé par Krista Toner

Et résolu que les budgets capitaux 2022-2023 soient approuvés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

7.2 États financiers pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2021

Les états financiers au 30 septembre 2021 sont présentés. Pour les 6 premiers mois d'opération, du 1^{er} avril au 30 septembre 2021, le Réseau termine avec un déficit de 16.5 M\$. Ce déficit est causé en majeure partie par la pandémie COVID-19, ce qui comprend une portion de la réduction des revenus prévus des patients de 4.1 M\$, dont 2.5 M\$ provient directement de la restriction des patients hors province et des coûts additionnels en équipements de protection individuelle, cliniques de vaccination et de triage et autres, de l'ordre de 11.1 M\$ non budgétés. Comme mentionné à la dernière réunion, le ministère de la Santé compensera les pertes de revenus patients et les dépenses reliées à la COVID-19 jusqu'à concurrence d'un équilibre budgétaire.

Au deuxième trimestre de 2021-2022, la Zone 5 présente la moyenne de jours de maladie payés par employé la plus élevée à 14.75. Quant à la Zone 6, celle-ci présente la moyenne la plus basse à 11.22. La pandémie a eu un impact significatif sur cet indicateur.

Les membres passent en revue le bilan financier comparatif. Un membre demande quel est le taux de roulement normal des inventaires dans chacune des zones ? Le suivi sera apporté à la prochaine réunion.

MOTION 2021-11-16 / 04FV

Proposé par Monica L. Barley

Appuyé par Krista Toner

Et résolu que les états financiers pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2021 soient adoptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Fonds non partageables

Des fonds non partageables ont été créés plusieurs années passées dans la zone Beauséjour et Restigouche. Ces fonds provenaient principalement des revenus des stationnements (zone Beauséjour) et du transfert de fonds fédéraux des Anciens combattants pour le Centre hospitalier Restigouche (zone Restigouche). Les surplus étaient utilisés pour des achats d'équipements ou autres projets spéciaux.

À la suite d'un avis du ministère de la Santé, cette pratique a été cessée en avril 2012. Pour cette raison, le ministère a demandé d'écouler les investissements des surplus accumulés des fonds non partageables. Aussi, il doit approuver toutes demandes d'utilisation de ces fonds.

Un rapport est présenté aux membres des dépenses effectuées à date et du montant total en réserve dans la zone Beauséjour et Restigouche.

*** Dre France Desrosiers et David Savoie quittent à 11:35, en raison d'un autre engagement.*

7.4 Plan d'atténuation des risques – secteur financier

Un plan d'atténuation des risques a été développé et est suivi sur une base continue, afin de rencontrer les exigences des vérificateurs externes en lien avec les contrôles internes et d'améliorer la performance du secteur financier du Réseau.

Huit catégories de risques ont été identifiées, soient :

- Achats
- Assurance-maladie
- Comptabilité générale
- Approvisionnement stratégique, contrats d'achats et de services
- Comptes payables
- Comptes recevables
- Salaires/Paies/Kronos
- Inventaire, réception et distribution des produits

Aucun risque élevé n'est identifié. Le plus grand nombre de risques identifiés sont dans les secteurs des comptes recevables, des comptes payables et de la comptabilité générale. Bien que la majorité de ces risques ont été évalués à un niveau faible.

L'an dernier, au cours des travaux d'audit, aucune déficience importante du contrôle interne n'a été détectée. En fait, aucune recommandation n'a été formulée. Le rapport des vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice terminée le 31 mars 2021 sera partagé aux membres à titre d'information.

7.5 Révision Politique et procédure CA-275 « Investissements »

Cette politique et procédure a été révisée. Elle a pour but de guider les décisions d'investissement de fonds qui ne sont pas nécessaires aux activités quotidiennes à court terme. Aussi, elle précise qu'elle doit assurer le respect des lois provinciales concernant les investissements, entre autres la loi sur l'administration financière et la loi sur les régies régionales de la santé.

Les investissements que le Réseau détient actuellement sont conformes à cette politique. Il investit dans des titres à faible risque.

Au point 2.0 sous la section politique à la 2^e puce, il est suggéré d'inscrire : analyse trimestriellement le rendement des fonds et la gestion du portefeuille des investissements. La modification sera apportée également au mandat du comité.

MOTION 2021-11-16 / 05FV

Proposé par Monica L. Barley

Appuyé par Krista Toner

Et résolu que la politique et procédure CA-275 « Investissements » soit adoptée avec les modifications proposées.

Adopté à l'unanimité.

8. **Date de la prochaine réunion** : le 15 février 2022 à 09:15.

9. **Levée de la réunion**

La levée de la réunion est proposée par Gilles Lanteigne à 11:57.

Gilles Lanteigne
Président du comité

Gisèle Beaulieu
V.-p. – Performance et Qualité

Note couverture

Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Suivis de la dernière réunion tenue le 16 novembre 2021**

Les suivis au procès-verbal de la dernière rencontre du 16 novembre 2021 sont indiqués à l'ordre du jour de la rencontre, entre autres le taux de roulement normal des inventaires de chaque zone.

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Note couverture

Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Taux de roulement normal des inventaires de chaque zone**

Les inventaires chez Vitalité sont séparés en deux catégories distinctes, soit a) les inventaires des fournitures générales, et b) les inventaires de pharmacie.

- a) Inventaires des fournitures générales comprennent les fournitures médicales, chirurgicales, bureautiques, et tout autre fourniture ou petit équipement, ceux-ci sont inventoriés dans un magasin général dans les établissements hospitaliers.

Il faut aussi considérer que les unités cliniques et non cliniques ainsi que les cliniques communautaires peuvent maintenir un certain niveau d'inventaire (court terme) selon le besoin. Ces inventaires sont considérés à la dépense lorsque les magasins généraux émettent les sorties vers ces unités et cliniques.

Le tableau ci-dessous présente le taux de roulement par zone pour les fournitures générales.

Inventaire des fournitures générales	Valeur en inventaire au 31 mars 2021	Taux de roulement annuel	Nombre de jours en inventaire
Zone 1 - Beauséjour	\$ 1,768,744	6.80	53.7 jours
Zone 4 - Nord - Ouest	\$ 763,078	6.70	54.5 jours
Zone 5 - Restigouche	\$ 791,148	4.38	83.3 jours
Zone 6 - Chaleur et Péninsule	\$ 1,043,470	6.57	55.6 jours
Total *	\$ 4,366,440	6.29	58 jours
COVID **	\$ 1,733,896	n/a	
Total	\$ 6,100,336	n/a	

* Le total est basé sur une moyenne pondérée

** Sur une base exceptionnelle, un inventaire de produits reliés aux ÉPI a été créé. Ces inventaires sont acheminés seulement aux magasins généraux des établissements.

Les données sont basées sur calculs de taux fournis par le système Meditech.

Avec l'arrivée de la pandémie et les effets sur la logistique et la distribution mondiale, le Réseau, en collaboration avec la Province, a réévalué ses besoins en inventaire de fournitures médicales et chirurgicales.

En résultat, les niveaux d'inventaire ont été augmentés afin d'assurer la pérennité des services du Réseau. Cette décision a eu comme conséquence de réduire les taux de roulement qui, en 2019-2020, atteignaient en moyenne 9.57 fois par année (soit une rotation aux 38 jours), à une moyenne de 6.29 fois (une rotation des inventaires aux 58 jours).

- b) Inventaires de pharmacie comprennent les médicaments généraux, oncologiques, etc., et autres fournitures médicales spécialisées et/ou ordonnances. Ces produits sont gardés dans des inventaires gérés par le secteur de la pharmacie.

Le tableau ci-dessous présente le taux de roulement par zone pour fournitures pharmaceutiques.

Inventaire des produits pharmaceutiques	Valeur en inventaire au 31 mars 2021	Taux de roulement Annuel **	Nombre de jours en inventaire
Zone 1 - Beauséjour	\$ 2,116,856	13.73	26.6 jours
Zone 4 - Nord - Ouest	\$ 1,184,616	5.54	65.9 jours
Zone 5 - Restigouche	\$ 411,826	5.20	70.2 jours
Zone 6 - Chaleur et Péninsule	\$ 1,550,398	8.02	45.5 jours
Total *	\$ 5,263,695	9.54	38.3 jours

* Le total est basé sur une moyenne pondérée

Bien que les inventaires des produits pharmaceutiques n'aient pas nécessairement subi une augmentation dans la demande, durant la crise pandémique, il a tout de même été déterminé qu'il serait préférable d'ajuster les quantités en inventaire pour tenir compte des potentiels délais de livraison de produits.

L'ajustement des niveaux d'inventaires des produits de pharmacie a causé une réduction dans le taux de roulement de 11.78 fois par année (rotation de 31 jours) à un taux de roulement de 9.54 fois, soit une rotation des inventaires de 38.3 jours.

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Note couverture

Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Plan de travail 2021-2022**

À titre d'information, le plan de travail 2021-2022 est présenté à chaque réunion, afin de suivre l'évolution des activités.

Soumis le 1^{er} février 2022 par Gisèle Beaulieu, VP – Performance et Qualité

PLAN DE TRAVAIL
2021-2022
Comité des finances et de vérification

Date de la réunion	Activités
Septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du mandat du Comité • Révision du plan de travail annuel • Identification des besoins en formation spécifique • Suivi des rendements du portefeuille d'investissements • Superviser la performance et la viabilité financière (tableaux de bord et états financiers)
Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Formation finances 101 • Superviser la performance et la viabilité financière (tableaux de bord et états financiers) • Révision des amendements budgétaires • Révision du plan quinquennal et annuel en immobilisations • Rapport sur les fonds non partageables • Suivi des rendements du portefeuille d'investissements • Supervise les risques pour protéger la viabilité financière et les actifs (<i>Politiques et procédures liées aux fonctions de finances et de vérification internes, rapports</i>)
Février 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la performance et la viabilité financière (tableaux de bord et états financiers) • Révision des amendements budgétaires • Revoir le plan d'audit et de vérification externe annuel • Approbation du budget d'exploitation 22-23 • Suivi des rendements du portefeuille d'investissements • Supervise les risques pour protéger la viabilité financière et les actifs (<i>Politiques et procédures liées aux fonctions de finances et de vérification internes, rapports</i>)
Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la performance et la viabilité financière (tableaux de bord et états financiers) • Révision des amendements budgétaires • Audit de fin d'année : approbation des états financiers audités • Évaluer les auditeurs et recommander la nomination annuelle • Suivi des rendements du portefeuille d'investissements • Révision du plan de remplacement d'urgence des équipements (business case) • Supervise les risques pour protéger la viabilité financière et les actifs (<i>Politiques et procédures liées aux fonctions de finances et de vérification internes, rapports</i>)

Note couverture

Réunion du Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Plan d'audit 2021-2022**

Une présentation du plan d'audit 2021-2022 sera effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Cette présentation est pour approbation.

Proposé

Appuyé

Et résolu que le plan d'audit 2021-2022 soit accepté tel que présenté par la directrice principale de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoption

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers



**Rapport au comité de finance et vérification –
Communication de la planification de l'audit**
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

Réseau de santé Vitalité



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

L'instinct de la croissance^{MC}

Confidentiel

Le 15 février 2022

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Membres du comité de finance et vérification
Réseau de santé Vitalité
275, rue Main, Bureau 600
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1A9

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de ce document, et de la réunion où nous discuterons de son contenu, est d'amorcer un dialogue avec vous sur notre mission d'audit concernant Réseau de santé Vitalité (ci-après l'« établissement » ou l'« entité ») pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Notre mission d'audit porte sur les états financiers de l'entité:

Le présent rapport a été préparé conformément aux exigences de la Norme canadienne d'audit (NCA) 260, *Communication avec les responsables de la gouvernance*. Il est destiné uniquement à l'usage des Membres du comité de finance et vérification et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des demandes supplémentaires à propos du présent rapport, ou si vous avez des attentes particulières en ce qui concerne la forme, le calendrier et le contenu général de nos communications futures, n'hésitez pas à nous en faire part lors de notre prochaine réunion.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Eric Long, CPA,CA
Associé responsable de la mission

c. c. Alain Lavallée
Stéphane Legacy
Dre France Desrosiers

Table des matières

Page

1.	Assurer une gouvernance efficace	1
1.1	Rôles essentiels à une présentation fiable de l'information financière	1
1.2	Processus de communication efficace	2
2.	Contrôle qualité et indépendance	4
2.1	Contrôle qualité	4
2.2	Indépendance	4
3.	Notre stratégie d'audit	5
3.1	Audit des états financiers	5
3.2	Incidences de la COVID-19	6
3.3	Contrôle interne	6
3.4	Évaluation des risques	6
3.5	Caractère significatif	7
3.6	Prise en compte des facteurs de risque de fraude	8
3.7	Lois et règlements	8
3.8	Recours à des experts	9
3.9	Audit informatique	9
3.10	Revue du contrôle interne	10
3.11	Estimations de la direction	11
4.	Déroulement des missions	12
4.1	Calendrier des missions	12
4.2	Collaboration et état de préparation	12
4.3	Livrables	13
5.	Équipe d'audit	14
	Annexe 1 Lettre de mission d'audit	1
	Annexe 2 Lettre relative à l'indépendance	1
	Annexe 3 Normes comptables canadiennes pour le secteur public – Nouveautés en matière de comptabilité	1
	Annexe 4 Nouveautés en matière d'audit	1

1. Assurer une gouvernance efficace

Plusieurs éléments essentiels entrent en ligne de compte en matière de gouvernance efficace. Les responsables de la gouvernance y jouent un rôle de premier plan, particulièrement en ce qui a trait à la présentation de l'information financière.

1.1 RÔLES ESSENTIELS À UNE PRÉSENTATION FIABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rôle du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">■ Surveiller le travail des auditeurs externes, notamment examiner le plan d'audit et en discuter;■ Examiner et approuver les états financiers et examiner le rapport de gestion avant leur diffusion publique.
Rôle du comité de finance et vérification	<ul style="list-style-type: none">■ Aider à donner le ton au sein de l'établissement en insistant sur l'honnêteté, le comportement éthique et la prévention de la fraude;■ Surveiller la direction, notamment s'assurer qu'elle établit et maintient un système de contrôle interne fournissant une assurance raisonnable de la fiabilité des informations financières;■ Recommander au conseil d'administration la nomination et la rémunération des auditeurs externes;■ Surveiller de façon directe le travail des auditeurs externes, notamment examiner le plan d'audit et en discuter;■ Examiner les états financiers annuels et en recommander l'approbation au conseil d'administration et examiner le rapport annuel de gestion avant leur diffusion publique.
Rôle de la direction	<ul style="list-style-type: none">■ Préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP);■ Établir, mettre en œuvre et maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de présentation de l'information financière, y compris les contrôles pour prévenir et détecter les fraudes;■ Faire preuve d'un jugement solide dans la sélection et l'application des méthodes comptables;■ Prévenir, détecter et corriger les anomalies, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs;■ Faire des déclarations aux auditeurs externes;■ Évaluer l'incidence quantitative et qualitative des anomalies détectées au cours de l'audit sur la présentation fidèle des états financiers.
Rôle de Raymond Chabot Grant Thornton	<ul style="list-style-type: none">■ Exprimer une opinion d'audit sur le fait que les états financiers sont préparés conformément aux NCCSP;■ Effectuer les travaux d'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada;■ Maintenir indépendance et objectivité;■ Être disponible pour la direction et les responsables de la gouvernance;■ Communiquer les questions qui pourraient intéresser les responsables de la gouvernance;■ Établir un dialogue efficace avec les responsables de la gouvernance afin de leur communiquer les questions qui pourraient les intéresser et d'obtenir leurs commentaires sur des questions de risque d'audit.

À titre informatif, nous présentons en annexe les nouveautés en matière de normes comptables et d'audit susceptibles de vous intéresser.

1.2 PROCESSUS DE COMMUNICATION EFFICACE

Une communication bilatérale rapide et efficace constitue la clé d'un service de qualité. Dans le cadre de notre mission d'audit, nous communiquerons fréquemment avec les responsables de la gouvernance afin que les préoccupations et les questions soient réglées efficacement. Nous avons énuméré ci-dessous les questions que nous devons vous communiquer conformément aux normes d'audit généralement reconnues et qui sont les plus susceptibles de vous intéresser. Nous avons également indiqué le moment habituel de ces communications, à titre informatif.

Dans le cadre du processus d'audit, nous encourageons une communication ouverte pour ce qui est de toute question ou de toute préoccupation.

1

QUESTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

- Communication au sujet de la conformité aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance;
- Relations et autres liens existant entre notre firme et l'établissement et ses entités liées, qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance;
- Sauvegardes mises en place liées aux menaces à notre indépendance ayant été relevées.

2

PLANIFICATION DES TRAVAUX

- Nom et rôle de l'associé responsable de la mission (Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1);
- Responsabilités de l'auditeur par rapport à l'audit des états financiers (NCA 260);
- Grandes lignes de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit (NCA 260).

3

EN COURS DE MISSION

- Fraude détectée ou soupçonnée, et toute autre question ayant trait à la fraude qui, selon notre jugement, relève de votre compétence (NCA 240);
- Cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, sauf s'il s'agit de cas manifestement sans conséquence (NCA 250);
- Omission d'informations à fournir dans les états financiers (NCA 705);
- Circonstances à l'origine de la modification prévue pour l'opinion et le libellé envisagé, lorsqu'une telle opinion modifiée est prévue (NCA 705);
- Libellé envisagé pour un paragraphe d'observations ou un paragraphe sur d'autres points, qu'il est prévu d'inclure dans le rapport d'audit (NCA 706);
- Situations où la direction refuse de réviser une incohérence significative ou une anomalie concernant des faits relevés dans un document contenant les états financiers audités et le rapport d'audit sur ces états (NCA 720).



À LA FIN DES TRAVAUX

- Anomalies non corrigées relevées au cours de l'audit (NCA 450);
- Déficiences importantes du contrôle interne relevées au cours de l'audit (NCA 265);
- Difficultés importantes rencontrées au cours de l'audit (NCA 260);
- Point de vue sur des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'établissement (NCA 260);
- Questions importantes apparues au cours de l'audit et ayant fait l'objet d'échanges ou d'une correspondance avec la direction (NCA 260);
- Autres questions apparues au cours de l'audit, qui sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière (NCA 260);
- Déclarations écrites demandées à la direction (NCA 260);
- Questions importantes qui surgissent au cours de l'audit en rapport avec les parties liées à l'établissement (NCA 550);
- Événements ou situations relevés au cours de l'audit et qui sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation (NCA 570).

2. Contrôle qualité et indépendance

2.1 CONTRÔLE QUALITÉ

Raymond Chabot Grant Thornton propose un programme rigoureux de contrôle qualité qui est au cœur de notre service aux clients. Nous combinons haute technologie, méthodologie d'audit de niveau international, procédures de revue exhaustives, exigences de perfectionnement professionnel et recours à des experts afin d'offrir des services d'audit de haute qualité à nos clients. Outre nos processus internes, nous faisons l'objet d'inspections de la part d'organismes de surveillance et de réglementation. Nous sommes fiers de notre approche en matière de contrôle qualité et nous serons heureux d'en discuter avec vous au moment qui vous conviendra.

Raymond Chabot Grant Thornton a un programme rigoureux de contrôle qualité.

2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons un processus strict et continu de surveillance et de maintien de l'indépendance. Le processus de maintien de l'indépendance comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

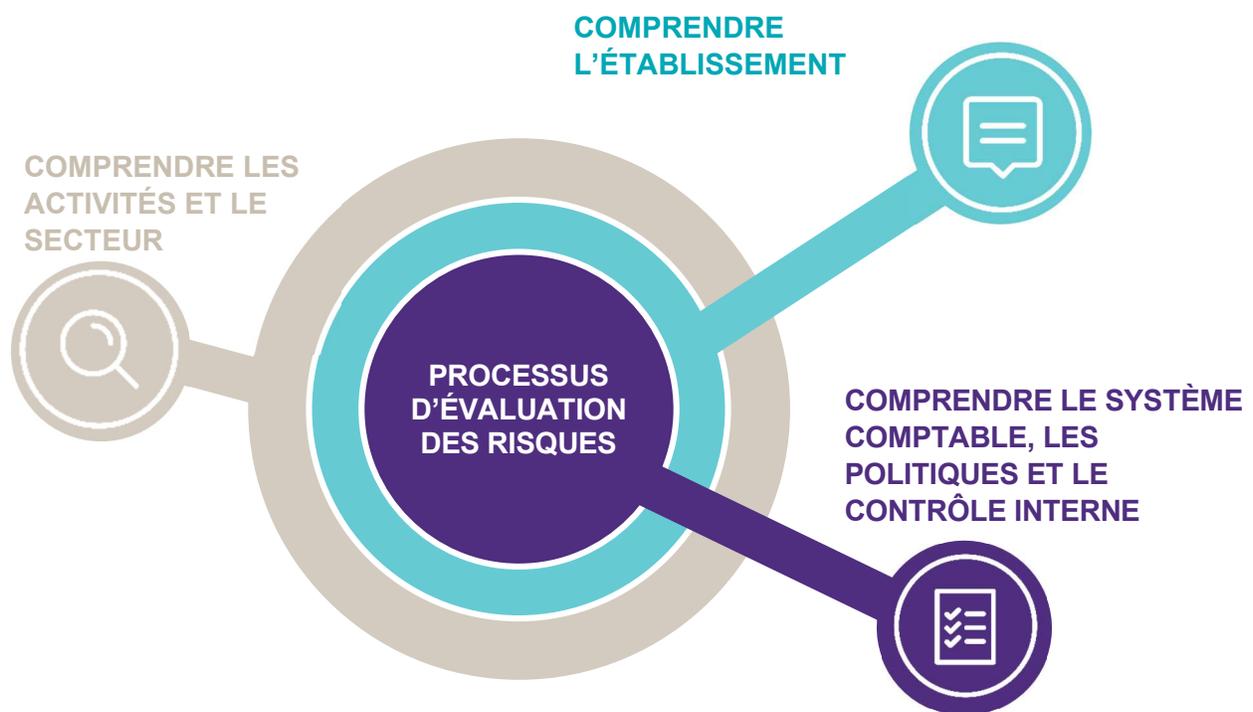
- Identification des menaces à notre indépendance et mise en place de sauvegardes afin d'éliminer ces menaces ou de les ramener à un niveau acceptable (p. ex. nous évaluons la menace à l'indépendance de tout service autre que d'audit fourni à l'établissement);
- Confirmation de l'indépendance des membres de l'équipe de mission.

Nous souhaitons communiquer certaines informations relatives à notre indépendance et avons joint notre lettre sur l'indépendance en annexe.

3. Notre stratégie d'audit

3.1 AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

La compréhension de l'établissement et de ses activités est au cœur de la stratégie d'audit de Raymond Chabot Grant Thornton. La stratégie d'audit est fondée sur les risques et elle est personnalisée à l'établissement, ainsi qu'il est illustré ci-dessous :



PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES					
Caractère significatif	Estimations comptables	Risques d'audit importants	Risques de fraude	Incertitude relative à la mesure	Opérations complexes

Notre stratégie d'audit personnalisée se traduit par des procédures conçues pour répondre à un risque déterminé. Plus le risque d'anomalies significatives associé à un compte, à une opération ou à un solde est élevé, plus la concentration en matière d'audit et d'analyse sera grande.

Tout au long de l'exécution de la stratégie d'audit, nous conserverons notre esprit critique en reconnaissant la possibilité que des anomalies significatives résultant de fraudes existent, nonobstant nos expériences passées avec l'établissement ou nos croyances à l'égard de l'honnêteté et de l'intégrité de la direction.

3.2 INCIDENCES DE LA COVID-19

Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'entité ainsi que sur ses états financiers sont nombreux et ont une incidence importante sur l'audit. Les éléments énumérés ci-dessous sont des exemples de considérations particulières que nous traiterons lors de la réalisation de notre mission :

- La dépréciation possible de certains actifs;
- L'établissement des estimations comptables;
- L'obtention des documents nécessaires à notre audit à distance;
- La comptabilisation des subventions gouvernementales;
- Le classement approprié des dépenses liées à la COVID-19;

La section 3.4, « Évaluation des risques », traite plus en détail des secteurs de risque que nous avons relevés et des procédures d'audit prévues.

3.3 CONTRÔLE INTERNE

Notre mission d'audit comprend l'acquisition de la compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'établissement, d'une part, et à l'égard des unités de mesure, d'autre part. Notre compréhension est axée sur les processus associés aux secteurs de risque relevés (voir ci-après). Nous utiliserons cette compréhension pour déterminer la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures d'audit.

Prenez note que les objectifs de l'auditeur en ce qui a trait au contrôle interne diffèrent de ceux de la direction et de ceux des responsables de la gouvernance. Par exemple, nous ciblons en premier lieu les contrôles relatifs à l'information financière et non pas ceux liés à l'efficacité et à l'efficience de l'exploitation (autres que ceux liés à la compilation des unités de mesure), ou au respect des lois et des règlements par l'établissement, qui pourraient également être pertinents par rapport aux objectifs de celle-ci. Par conséquent, la direction et les responsables de la gouvernance ne peuvent s'appuyer uniquement sur nos constatations afin de s'acquitter de leurs responsabilités à ce sujet.

3.4 ÉVALUATION DES RISQUES

Notre processus d'évaluation des risques a ciblé les secteurs de risque suivants des états financiers, sur lesquels nous concentrerons notre attention :

Secteur de risque	Risque	Principales procédures d'audit
COVID-19	États financiers dans leur ensemble	<ul style="list-style-type: none">■ Analyser les différents postes des états financiers pouvant être affectés par la pandémie;■ Analyser les estimations comptables de la direction;■ Effectuer des procédures analytiques et discuter avec la direction;■ Le cas échéant, mettre en œuvre des procédures spécifiées en réponse à la COVID-19.
Charges	Comptes fournisseurs sous-évalués ou comptabilisés dans la mauvaise période	<ul style="list-style-type: none">■ Rechercher des éléments de passif non comptabilisés en relevant les comptes fournisseurs qui présentent des caractéristiques inhabituelles et en obtenant des éléments à l'appui des comptes fournisseurs relevés;■ Mettre en place des procédures d'audit assistées par ordinateur pour relever les transactions subséquentes relatives à l'exercice audité;

Secteur de risque	Risque	Principales procédures d'audit
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Procéder à une revue analytique des divers comptes fournisseurs et charges à payer; ■ Analyser statistiquement les comptes fournisseurs et charges à payer; ■ Repérer les derniers paiements de l'exercice considéré et les premiers paiements de l'exercice suivant, et valider leur classement;
Rémunération	Vol commis par des paiements versés à des employés fictifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relever les inscriptions aux registres de la paie qui présentent des caractéristiques inhabituelles et obtenir des éléments à l'appui des inscriptions ou des employés relevés.
	Obligations liées aux absences rémunérées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner les hypothèses et les données à l'appui du calcul actuariel

Y a-t-il d'autres éléments qui nécessiteraient une attention particulière de notre part?

3.5 CARACTÈRE SIGNIFICATIF

L'objectif de notre audit des états financiers est d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux NCCSP. Par conséquent, puisque le caractère significatif représente un concept d'audit essentiel, nous l'appliquons à toutes les étapes de la mission.

Le concept de caractère significatif signifie qu'un auditeur ne peut vérifier tous les soldes, toutes les opérations ou tous les jugements effectués dans le cadre du processus d'information financière. Au cours de la planification de l'audit, nous effectuons une évaluation préliminaire du seuil de signification aux fins de l'élaboration de notre stratégie d'audit, notamment pour déterminer l'étendue de nos procédures d'audit. Au cours de l'étape de l'achèvement, nous considérons non seulement l'évaluation quantitative du caractère significatif, mais également les facteurs qualitatifs lors de l'évaluation de l'incidence sur les états financiers, sur notre opinion d'audit et sur les questions portées à votre attention.

Selon la taille et la nature de l'établissement, nous avons déterminé, aux fins de la planification de notre audit, que seront considérées comme significatives une anomalie ou l'ensemble des anomalies ayant un effet sur l'information financière de l'établissement d'un montant équivalant à 2 % des charges, soit un montant approximatif de 14 903 000 \$. Ce seuil de signification est préliminaire et pourrait être revu durant la mission d'audit en fonction de nouvelles informations obtenues. Le montant de l'erreur acceptable (c.-à.-d. le seuil de signification aux fins des travaux) sera alors établi à 8 942 000 \$, représentant 60 % du seuil de signification.

De plus, toute anomalie supérieure à 745 150 \$, représentant 5 % du seuil de signification, que nous relèverons fera l'objet d'un report au sommaire des anomalies non corrigées jusqu'à concurrence de l'erreur acceptable. Ces montants pourraient faire l'objet de régularisations à la suite de discussions avec la direction.

Le seuil de signification correspond-il à vos attentes?

3.6 PRISE EN COMPTE DES FACTEURS DE RISQUE DE FRAUDE

Nous sommes responsables de la planification et de la réalisation de l'audit des états financiers de manière à obtenir l'assurance raisonnable qu'ils sont exempts d'anomalies significatives résultant d'erreurs ou de fraudes. Notre responsabilité consiste notamment :

- à déterminer et à évaluer, au moyen de procédures comme des discussions au sein de l'équipe de mission et des demandes d'information précises à la direction, les risques d'anomalies significatives dans les états financiers résultant d'une fraude;
- à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour répondre aux risques de fraude relevés;
- à répondre de façon appropriée à toute fraude avérée ou suspectée relevée au cours de l'audit.

Une fraude peut être commise dans n'importe quelle entité, en tout temps et par n'importe quelle personne.

À cet égard, nous sommes tenus de communiquer avec vous à propos des questions relatives à la fraude, notamment :

- en acquérant une compréhension de la façon dont vous exercez votre surveillance des procédures mises en place par la direction pour identifier les risques de fraude dans l'établissement et pour y répondre, ainsi que du contrôle interne établi par la direction pour réduire ces risques;
- en nous enquérant de votre connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées concernant l'établissement.

Nous aimerions avoir vos commentaires concernant ces questions.

Voici un sommaire de certaines procédures liées aux fraudes, que nous réalisons au cours de l'audit :

- Vérifier le caractère approprié des écritures de journal enregistrées dans le grand livre général et des autres ajustements effectués lors de l'établissement des états financiers;
- Examiner les estimations comptables pour déterminer si elles sont entachées de parti pris;
- Évaluer la justification économique (ou son absence) pour les opérations importantes qui ont été conclues ou qui semblent avoir été conclues hors du cours normal des activités.

3.7 LOIS ET RÈGLEMENTS

Lors de l'audit, nous réalisons des procédures visant à faciliter l'identification des cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, qui pourraient avoir une incidence significative directe sur les états financiers. Nos procédures ne visent cependant pas les textes légaux et réglementaires qui pourraient avoir une incidence non significative sur les états financiers. L'audit des états financiers ne vise pas à détecter tous les cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires et ne constitue pas un audit de la conformité de l'établissement aux lois et aux règlements. À ce propos, nous aimerions savoir si vous avez connaissance de cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires au sein de l'établissement.

3.8 RECOURS À DES EXPERTS

Nous avons utilisé les travaux des experts ci-dessous aux fins suivantes :

- Les experts de Morneau Shepell ont été choisis par la direction pour l'assister dans l'évaluation de l'obligation des prestations constituées pour congés de maladie. Afin de pouvoir utiliser leurs travaux comme éléments probants, nous avons dû :
 - Évaluer la compétence, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction;
 - Acquérir une compréhension des travaux de ces experts;
 - Évaluer le caractère approprié des travaux de ces experts, c'est-à-dire la pertinence et le caractère raisonnable des hypothèses, méthodes et données utilisées par ces experts de même que les conclusions auxquelles ils sont arrivés et la cohérence de ces conclusions avec les autres éléments probants.

3.9 AUDIT INFORMATIQUE

Nous prévoyons utiliser les travaux des experts en audit informatique de la firme pour nous assister dans notre revue de l'environnement informatique de l'établissement. À ce stade, nos experts cherchent à s'assurer que les applications informatiques traitent l'information dans un milieu adéquat où les possibilités de modifications non autorisées des données et programmes sont absentes.

Les NCA 315 et 330 du Manuel de l'ICCA réaffirment l'importance et la nécessité d'aborder l'aspect informatique et de considérer son impact sur la structure organisationnelle du Réseau lors de notre audit.

Les auditeurs doivent donc examiner l'incidence des contrôles sur les applications informatisées significatives pour sa mission. Les contrôles informatiques généraux qui se rapportent à certaines ou à l'ensemble des applications sont le plus souvent interdépendants, dans la mesure où leur mise en œuvre est souvent essentielle à l'efficacité des contrôles des applications informatisées. En conséquence, il peut être plus efficace d'examiner la conception des contrôles généraux avant d'examiner la conception des applications.

Les activités à effectuer sur les divers systèmes et sur l'environnement informatique sont les suivantes :

- Mise à jour de la connaissance générale de l'environnement informatique;
- Mise à jour de la description des contrôles généraux informatiques :
 - Stratégie et planification des ressources informatiques;
 - Activités des systèmes d'information;
 - Sécurité de l'information;
 - Implantation et maintien des systèmes d'application;

- Implantation et maintien des bases de données;
 - Soutien du réseau;
 - Soutien des logiciels de base;
 - Soutien du matériel;
- Tests des contrôles généraux informatiques pour les principaux domaines :
 - Sécurité de l'information (contrôles d'accès);
 - Soutien du réseau;
 - Rédaction d'un sommaire des déficiences;
 - Réévaluation de la stratégie d'audit.

Il est à noter que ces travaux sont prévus dans le but de nous donner une assurance raisonnable que les contrôles internes mis en place à l'intérieur ou autour des systèmes mentionnés sont suffisants aux fins de l'audit externe des états financiers du Réseau. Cependant, ce travail ne nous amènera pas à émettre une opinion spécifique sur la qualité ou la validité du contrôle interne d'un de ces systèmes ou d'une de ces activités.

3.10 REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

Notre travail consistera à documenter les contrôles mis en place par le personnel du Réseau, à effectuer un test de cheminement pour chaque contrôle clé établi et à évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles internes relatifs au cycle suivant :

- Charges d'exploitation;
- Obligations liées aux absences;
- Rémunérations des employés-vol commis par paiements versés à des salariés fictifs.

De plus, nous évaluerons et ferons des tests de cheminements sur les composantes de l'environnement du contrôle interne tels que :

- Le processus mis en place pour repérer, analyser et gérer les risques auxquels est confrontée le Réseau;
- Le système d'information et les communications servant à recueillir et à échanger les informations nécessaires à la conduite, à la gestion et au contrôle de l'exploitation;
- Le processus d'évaluation du fonctionnement des contrôles dans le temps;
- Les lignes directrices et les procédures servant à assurer le respect des directives de la direction.

3.11 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers annuels nécessite l'utilisation d'estimations comptables qui sont particulièrement sensibles étant donné leur importance dans les états financiers annuels et la possibilité que les résultats réels diffèrent de ces estimations, surtout dans le contexte économique actuel. Les principaux postes visés par ces estimations sont :

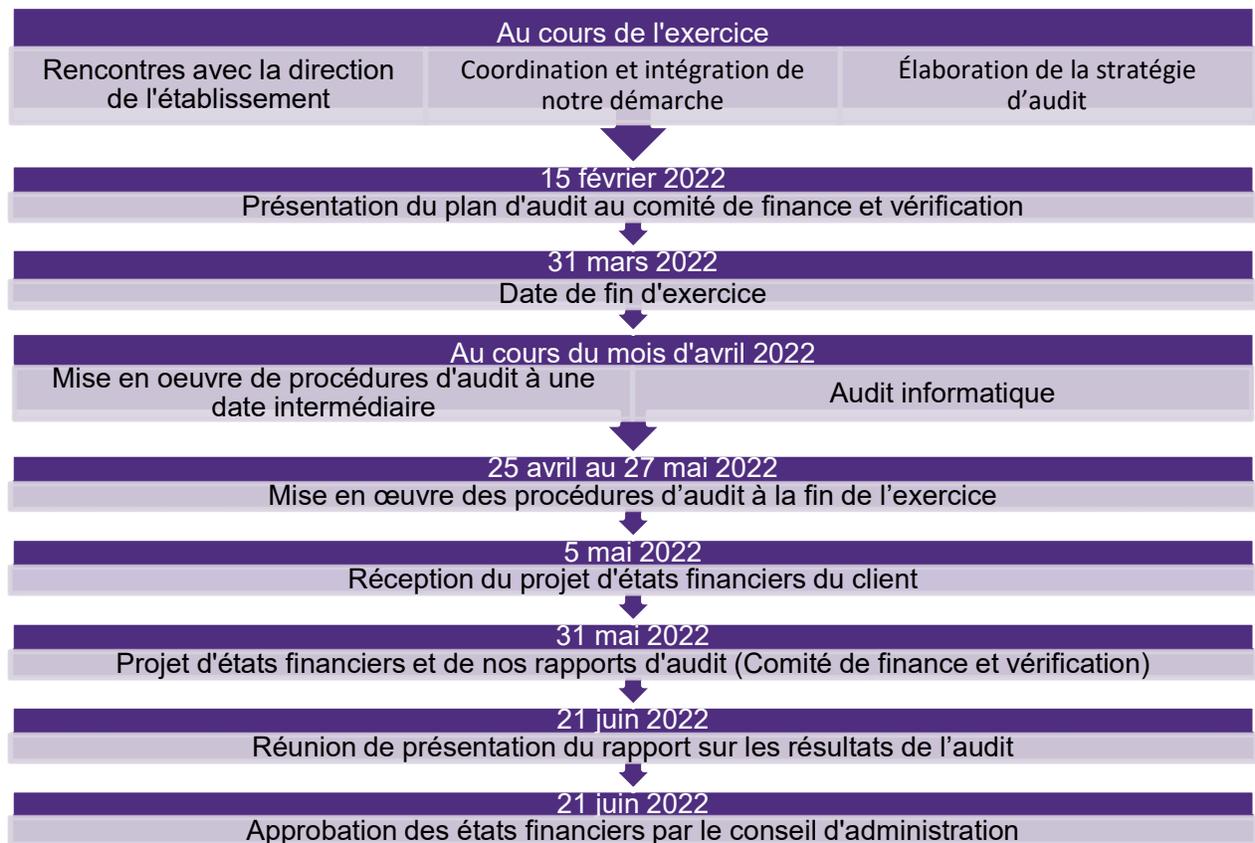
- La provision pour créances douteuses;
- La provision pour les congés de maladie;
- L'amortissement.

Dans le cadre de notre audit, nous examinerons le caractère raisonnable des estimations importantes dans le contexte des états financiers annuels pris dans leur ensemble. Nous porterons une attention particulière à la qualité des éléments probants obtenus de la direction appuyant les estimations relatives.

Avez-vous d'autres sujets de préoccupation?

4. Déroulement des missions

4.1 CALENDRIER DES MISSIONS



4.2 COLLABORATION ET ÉTAT DE PRÉPARATION

La collaboration et l'état de préparation du personnel de l'établissement sont des conditions essentielles au respect des échéances. Ces aspects sont aussi essentiels afin de respecter les honoraires convenus. Afin de faciliter la réalisation de nos missions d'audit, nous préparerons une lettre à l'intention de la direction détaillant les informations et les feuilles de travail demandées ainsi que les dates importantes auxquelles ces éléments devraient nous être remis.

Afin de respecter le calendrier d'audit précité et le temps budgétisé pour l'audit, nous comprenons :

- Qu'une collaboration soutenue et constante des différents intervenants et de la direction sera offerte à l'équipe de travail affectée au dossier;
- Que les dossiers d'analyse financière à la fin de l'exercice seront dûment remplis et exacts;

- Que l'ensemble des systèmes de contrôles internes sera documenté;
- Que les registres comptables seront rigoureusement conformes au référentiel d'information financière applicable. En conséquence, nous disposerons d'une documentation et de rapports exempts d'erreurs et de corrections; que les systèmes de contrôle interne et les mécanismes de compilation des données quantitatives non financières seront adéquats, fonctionnels et efficaces.

Nous sommes convaincus que les efforts des auditeurs externes et de la Direction des Finances et des Services généraux doivent être bien combinés afin de garantir un audit efficace.

Au cours de notre audit, nous comptons :

- Accorder une confiance maximale aux contrôles internes;
- Rencontrer la direction à chaque étape du mandat;
- Transmettre une liste des travaux demandés à la Direction des Finances et des Services généraux;
- Rencontrer la direction afin d'examiner les résultats de l'audit à chaque étape du mandat;
- Travailler avec la Direction des Finances et des Services généraux afin de nous assurer que le Réseau tire le meilleur parti des efforts combinés d'audit et de contrôle

Nous avons à cœur de réaliser nos missions de la façon la plus efficace qui soit.

4.3 LIVRABLES

Nous fournirons les livrables suivants au comité de finance et vérification :



5. Équipe d'audit

L'équipe affectée à l'audit du Réseau pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 sera composée des personnes suivantes :

Équipe	
Éric Long, CPA, CA	Associé responsable, certification
Jean Marc Delaney, CPA, CA	Associé ressource, certification
Lise Robichaud McGrath, CPA, CA	Directrice principale
Vincent Dubé	Directeur, Responsable du dossier d'audit
Vincent Ouellette	Responsable de dossiers senior

Enfin, si les circonstances l'exigent, nous ferons appel à des membres de notre personnel spécialisés dans d'autres domaines pour accomplir tous les aspects de notre mission



Annexe 1

Lettre de mission d'audit

CONFIDENTIEL

Le 15 janvier 2022

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Monsieur David Savoie, Président du conseil d'administration
Monsieur Gilles Lanteigne, Président du comité de finances et vérification
Réseau de santé Vitalité
275, rue Main, Bureau 600
Bathurst (N.-B.) E2A 1A9

Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir choisi Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers de Réseau de santé Vitalité (ci-après l'« entité » ou le « client ») au 31 mars 2022, et ce, selon les dispositions de la section A de la présente.

Dans le cadre de cette mission, nous préparerons également les déclarations de revenus et de renseignements de l'entité selon les dispositions de la section B de la présente.

La présente lettre de mission a pour objet de confirmer notre compréhension mutuelle de la mission, laquelle sera maintenue d'année en année jusqu'à ce qu'elle soit modifiée d'un commun accord des parties. Les conditions générales indiquées à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante s'appliquent à toutes les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et les parties s'engagent expressément à être liées par celles-ci.

A. Audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle-ci;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction et, le cas échéant, les responsables de la gouvernance (ci-après la « direction ») reconnaissent et comprennent les responsabilités qui leur incombent. L'audit des états financiers ne dégage pas la direction de ses responsabilités.

Ces responsabilités portent notamment et sans limitation sur les points suivants :

États financiers

- Préparer et présenter fidèlement des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP), ce qui implique de déterminer que les NCCSP sont appropriées pour la préparation des états financiers dans les circonstances;

Exhaustivité de l'information

- Nous fournir l'accès à toutes les informations connues et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information, dont les procès-verbaux et les résolutions du conseil d'administration et de ses comités ainsi que ceux des assemblées des membres de l'entité (et nous informer des questions abordées lorsque les procès-verbaux ne sont pas encore disponibles);
- Nous fournir les informations additionnelles que nous pourrions demander aux fins de notre audit;
- Nous fournir l'accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès desquelles il faut, selon nous, obtenir des éléments probants;
- Nous informer de la connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux textes légaux et réglementaires applicables à l'entité.

Fraudes et erreurs

- Le contrôle interne considéré comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- Nous informer de l'évaluation faite par la direction du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes, et notamment de la nature, de l'étendue et de la fréquence de ces évaluations;
- Nous informer des procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans l'entité et pour y répondre, et notamment des risques spécifiques de fraude définis par la direction ou qui ont été portés à son attention, ou des catégories d'opérations, des soldes de comptes ou des informations à fournir dans les états financiers qui sont susceptibles d'être exposés au risque de fraude;

- Nous indiquer les informations que la direction a communiquées, le cas échéant, aux responsables de la gouvernance sur les procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans l'entité et pour y répondre;
- Nous indiquer les informations que la direction a communiquées, le cas échéant, au personnel concernant sa vision de la conduite des affaires et du comportement éthique;
- Nous informer de la connaissance de toute fraude avérée, suspectée ou alléguée concernant l'entité.

Constatation, évaluation et informations à fournir

- Évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, déterminer le caractère approprié de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et communiquer des informations sur les questions concernant la continuité de l'exploitation, le cas échéant;
- Nous informer de tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que de tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels et éventuels, auxquels l'entité est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes et internes de l'entité;
- Nous informer de l'identité des parties liées à l'entité, y compris des changements par rapport à la période précédente, de la nature des relations entre l'entité et les parties liées et de toute opération conclue avec les parties liées au cours de la période et, le cas échéant, du type d'opération et de son objet;
- Nous informer des contrôles mis en place, le cas échéant, pour déterminer, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées conformément aux NCCSP, et pour autoriser et approuver les opérations et les accords importants avec les parties liées et ceux qui sortent du cadre normal des activités de l'entité;
- Nous informer des faits susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers, qui pourraient survenir entre la date du rapport de l'auditeur et la date de publication des états financiers.

Autres informations

- Nous informer du ou des documents qui constituent le rapport annuel de l'entité, le cas échéant, ainsi que des modalités et du calendrier de publication prévus pour ce ou ces documents. Un rapport annuel est un document ou une combinaison de documents généralement préparés sur une base annuelle par la direction ou les responsables de la gouvernance du fait de textes légaux ou réglementaires ou de la coutume, dont l'objet consiste à fournir aux propriétaires (ou à des parties prenantes similaires) des informations sur les activités de l'entité ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers;
- Mettre à notre disposition la version définitive du ou des documents qui constituent le rapport annuel, dans la mesure du possible avant la date de notre rapport d'audit;

- Dans le cas où une partie ou la totalité du ou des documents ne sera disponible qu'après la date de notre rapport d'audit, produire une déclaration écrite attestant que la version définitive du ou des documents nous sera fournie lorsqu'elle sera disponible, et avant sa publication par l'entité.

Autres points

Dans le cadre de notre audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites. Ces déclarations comprennent notamment et sans limitation celles relatives aux responsabilités de la direction indiquées ci-dessus.

L'entité nous autorise à prendre les mesures nécessaires pour permettre au Vérificateur Général du Nouveau-Brunswick de revoir les éléments pertinents de notre documentation de l'audit, aux seules fins de son audit du groupe de la Province du Nouveau-Brunswick, et ce, sans que d'autres demandes soient faites ou que d'autres permissions soient demandées à l'entité.

Rapport d'audit sur les états financiers

À la conclusion de notre mission d'audit des états financiers de l'entité, nous prévoyons délivrer un rapport de l'auditeur indépendant dont la forme et le contenu seront conformes aux normes applicables aux audits d'états financiers à usage général. Nous pourrions devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport en fonction des résultats de nos travaux d'audit.

B. Préparation des déclarations de revenus et de renseignements

Objectif, étendue et limites

Aux termes de la présente lettre de mission, nous préparerons les déclarations de revenus et de renseignements suivantes pour l'entité :

- T3010B – Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés;

La présente lettre de mission n'inclut pas la production de toute déclaration de revenus ou de renseignements modifiée ni de tout formulaire fiscal autre que les déclarations de revenus et de renseignements, incluant notamment les déclarations relatives aux taxes de vente ainsi qu'aux diverses retenues d'employeurs.

Collecte et vérification de l'information

Nous nous fonderons sur les renseignements, documents ou hypothèses fournis par l'entité pour assurer un service précis et complet. Nous ne vérifierons pas de façon indépendante ni n'entreprendrons aucune procédure visant à relever des erreurs ou des irrégularités dans l'information reçue de l'entité. Nous pourrions toutefois demander à l'entité de clarifier ou de compléter une telle information.

L'entité demeure responsable de l'exactitude de l'information indiquée dans les déclarations de revenus et de renseignements ainsi que dans tous les formulaires produits à l'intention des administrations fiscales dans le cadre de la présente mission. Aux fins des lois fiscales, l'entité est responsable du respect des délais impartis. Elle doit donc réviser avec diligence les documents que nous aurons remplis pour son compte afin de s'assurer qu'ils contiennent des renseignements exacts et complets. L'entité demeure responsable de respecter les exigences en matière de documentation et de conservation des registres et des pièces justificatives.

Changements législatifs ou autres

Nos conclusions seront fondées sur notre interprétation des lois et règlements ainsi que sur les interprétations administratives et judiciaires, de même que sur tout autre document officiel pertinent, en vigueur au moment où les services seront fournis. Tous les règlements, lois, interprétations et documents officiels demeurent sujets à changement, sans préavis, par les autorités concernées. Ces changements peuvent même avoir un effet rétroactif. L'entité comprend et reconnaît que tout changement peut avoir pour effet de rendre nuls et nonavenus nos conclusions et nos conseils soumis dans le cadre de la présente mission, entraînant la nécessité d'une nouvelle analyse fiscale de la situation dont la réalisation n'est pas comprise dans la présente mission.

Révision par les administrations fiscales

Toutes les déclarations peuvent faire l'objet d'un examen par les administrations fiscales concernées (provinciales, fédérales ou autres). À cet égard, l'entité comprend et reconnaît que le recours à nos services ne doit pas être perçu comme une garantie de l'acceptation par les administrations fiscales ou par les tribunaux de toute position adoptée dans les déclarations.

C. Honoraires

Nous avons convenu séparément des honoraires pour les services visés dans les sections A et B de la présente lettre de mission.

Facturation supplémentaire pour les services visés dans la présente lettre de mission

Il va de soi que certaines situations nous obligeront à consacrer davantage d'heures à votre dossier. Parmi celles-ci, notons entre autres l'application incorrecte des principes comptables ou des erreurs de cette nature dans les livres de l'entité, le défaut de nous fournir de l'information exacte et complète au moment opportun ainsi que les événements imprévus, y compris les changements réglementaires ou sur le plan des normes comptables. Le cas échéant, ces situations pourraient entraîner une facturation supplémentaire.

Autres services

Tous les services additionnels, non visés par la présente lettre de mission, que vous pourrez demander et que nous conviendrons de fournir devront faire l'objet d'ententes écrites distinctes.

Nous sommes fiers de vous fournir ces services et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Si les services exposés dans la présente lettre de mission sont conformes à vos exigences et si les conditions stipulées ci-dessus vous conviennent, veuillez nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre de mission.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Éric Long, CPA, CA
Associé responsable de la mission

Lu et approuvé pour Réseau de santé Vitalité
Dénomination sociale

David Savoie
Nom du représentant autorisé en lettres moulées

15 janvier 2022
Date

Signature et titre du représentant autorisé

Lu et approuvé pour Réseau de santé Vitalité
Dénomination sociale

Gilles Lanteigne
Nom du représentant autorisé en lettres moulées

15 janvier 2022
Date

Signature et titre du représentant autorisé

Annexe A

Conditions générales

1. Protection des renseignements personnels

Nous sommes soucieux de la protection des renseignements personnels en conformité avec les lois applicables et les présentes conditions générales. De plus, nous nous engageons à traiter les renseignements personnels en conformité avec les instructions du client. Durant la planification, l'exécution et la communication des résultats de notre mission, les associés et le personnel affectés à cette mission devront recueillir, utiliser, communiquer et conserver des renseignements personnels que le client possède ou qui relèvent de lui. Le client s'engage à obtenir et est responsable d'obtenir tous les consentements, fondements légaux, licences ou autres autorisations requis par les lois en matière de protection des renseignements personnels et par nous dans la conduite de la mission, y compris tout consentement préalable nécessaire à la communication de tout renseignement personnel.

2. Utilisation de moyens de communication électroniques

En cours de mission, nous pourrions devoir utiliser divers modes de transmission électroniques pour communiquer des renseignements confidentiels concernant le client, notamment : téléphone fixe ou cellulaire, télécopieur et courriel. Ces technologies sont des modes de transmission d'informations rapides et efficaces. Par contre, tout mode de communication présente certaines faiblesses en ce qui a trait à la fiabilité, à la sécurité et à la confidentialité et, bien que toutes les mesures disponibles soient prises pour éviter ce résultat, il demeure toujours un risque d'interception des données confidentielles transmises. Le client autorise nos représentants à utiliser de tels modes de communication pour transmettre et recevoir les données le concernant.

3. Feuilles de travail et rapports

Tous les documents (feuilles de travail, notes, rapports ou autres) établis et produits par nous dans le cadre de la mission demeurent notre propriété. Nous conserverons ces documents, de même que tout document fourni par le client (original ou copie) qui n'aura pas été récupéré par celui-ci au moment où la mission prendra fin, selon les modalités prévues dans notre politique interne de conservation de documents, laquelle peut être révisée de temps à autre.

4. Propriété intellectuelle

Nous conserverons tous les droits afférents à toutes les procédures utilisées ainsi qu'à toutes les méthodes et à tous les logiciels qui auront été développés avant ou pendant l'exécution de la mission.

5. Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Sans limiter la portée des normes professionnelles en matière de confidentialité (ou de secret professionnel), toute information non publique qui nous aura été transmise concernant le client sera utilisée exclusivement aux fins de la mission et sera traitée confidentiellement. Sauf si la loi ou un tribunal compétent nous y oblige, nous ne divulguons pas cette information à un tiers sans l'obtention préalable du consentement des parties concernées.

L'obligation de non-divulgaration qui précède ne s'applique pas à toute information déjà en notre possession ou en la possession des autres entités du groupe Raymond Chabot Grant Thornton avant sa divulgation dans le cadre de la présente lettre de mission, ni à toute information qui devient publique sans faute de notre part, ni à toute information qui nous aura été transmise par un tiers

qui n'est pas lié par une obligation de non-divulgaration envers les parties concernées.

6. Conflits d'intérêts

Nous et les entités du groupe Raymond Chabot Grant Thornton offrons un large éventail de services-conseils financiers qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou de fonctions incompatibles. Nous respectons des politiques et appliquons des procédures dans le but de limiter le flux d'information et de contribuer ainsi à la gestion de tels conflits de manière appropriée. Rien dans cette mission ne devra être considéré comme un obstacle empêchant notre cabinet ou une entité du groupe Raymond Chabot Grant Thornton de s'engager dans une opération ni de représenter une tierce partie à quelque moment ni à quelque titre que ce soit, pourvu que nous ne fournissions pas sciemment des services à une tierce partie dans des circonstances qui pourraient nous placer en conflit d'intérêts direct en cours de mission sans le consentement préalable écrit du client. Dans l'éventualité où nous deviendrions la cible d'un conflit d'intérêts, nous serons autorisés à mettre fin à la mission, sans y être pour autant obligés, et serons dégagés de toute autre obligation envers le client, dans les 10 jours suivant un avis écrit préalable.

7. Procédures judiciaires, obligations réglementaires ou autres

Le client reconnaît que si nous ou l'un de nos employés, associés ou représentants sommes assignés pour témoigner ou produire des documents à l'intention d'une autorité compétente à laquelle nous ne sommes pas partie, et ce, en ce qui concerne l'exécution de la mission, il devra nous dédommager de toutes les heures consacrées à la préparation du témoignage ou d'une réponse de même qu'à la comparution, et devra rembourser les frais et débours raisonnables engagés à cet égard.

En cas de réclamation contre nous par un tiers, découlant de l'exécution de nos services fournis aux termes de la présente lettre de mission, ou s'y rattachant, le client nous tiendra indemnes, si notre responsabilité civile (y compris professionnelle) n'est pas engagée, à l'égard des frais et dépenses, y compris sans s'y limiter, les frais juridiques raisonnables.

En cas de poursuite, réclamation, perte ou dommages découlant de la mission, le client reconnaît que notre responsabilité sera individuelle et non solidaire. Le client ne peut nous réclamer que le paiement de notre part proportionnelle de l'obligation totale en fonction de l'importance relative de la faute de chacun.

8. Intérêts sur les comptes en souffrance

Nous ferons parvenir des factures au client de façon régulière en cours de mission. Ces factures seront payables à la réception. Les soldes en souffrance de plus de 30 jours porteront intérêt au taux d'emprunt de base que les banques accordent aux entreprises, majoré de 5 % par année. Ce taux est publié dans la *Revue de la Banque du Canada*.

9. Frais et dépenses

En plus des honoraires, nous facturerons tous les débours et frais raisonnables relatifs à la mission, de même que les frais réels engagés ainsi qu'une charge visant à couvrir les divers frais administratifs, notamment les déplacements, les repas, l'hébergement, les interurbains, les photocopies, les livraisons, les envois postaux, l'aide du personnel de soutien et la technologie relative à l'informatique.

10. Taxes

Tous les honoraires, débours et autres frais ne comprennent pas les taxes fédérales, provinciales et autres taxes de vente applicables, ni toute autre taxe ou tout autre droit, qu'ils soient actuellement en vigueur ou imposés dans le futur. Toutes ces taxes et tous ces droits seront indiqués séparément sur les factures qui seront présentées au client.

11. Respect des délais

Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour achever dans les délais convenus la prestation des services décrits dans la présente lettre de mission. Toutefois, nous ne pourrions être tenus responsables des manquements ou des retards dans la prestation attribuables à des causes indépendantes de notre volonté, y compris les retards dans l'exécution ou la non-exécution par le client de ses obligations.

12. Successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants

La lettre de mission et les présentes conditions générales lient les parties de même que leurs successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants.

13. Résiliation de la lettre de mission

Nous pourrions résilier la présente entente pour un motif juste et raisonnable, moyennant un avis de cessation expédié au client dans un délai raisonnable, et notamment :

- si nos obligations professionnelles ou déontologiques le permettent ou l'exigent;
- si nous avons connaissance d'irrégularités sérieuses survenues, directement ou indirectement, lors des activités du client pendant ou avant la présente mission;
- si le client est en défaut d'acquitter nos honoraires avant le début de nos travaux pour l'exercice financier en cours, ou en cours de mission, alors que le défaut persiste sur une longue période ou vise une portion importante des honoraires que le client n'acquitte pas, malgré un préavis raisonnable de notre part;
- si le client est en défaut à l'égard d'une ou de plusieurs de ses obligations décrites dans la présente lettre de mission et qu'il ne remédie pas à ce défaut, malgré un préavis raisonnable de notre part.

Nous nous assurerons que la cessation de services ne sera pas faite à contretemps et nous ne serons pas responsables envers le client et, le cas échéant, les entités du même groupe, leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et autres représentants, des pertes, coûts ou charges résultant de cette cessation. De plus, le client devra acquitter tous les honoraires pour les services fournis aux termes de la présente lettre de mission et devra nous rembourser toutes les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation.

14. Divisibilité

Dans l'éventualité où une disposition des présentes était invalidée ou déclarée nulle ou encore inapplicable, le reste des dispositions de la lettre de mission continuera néanmoins à s'appliquer et demeurera exécutoire.

15. Intégralité

Les termes de la lettre de mission et des présentes conditions constituent l'intégralité de l'entente entre les parties et remplacent toute autre entente antérieure verbale ou écrite visant les mêmes services professionnels.

16. Lois applicables

La présente lettre de mission sera régie par les lois en vigueur dans la province du Nouveau-Brunswick (Canada) ainsi que par les lois fédérales applicables. Nous convenons par les présentes de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la

province du Nouveau-Brunswick, dans le district judiciaire dans lequel nos services ont été rendus, tout différend non réglé ou tout litige lié à la présente lettre de mission.

17. Distribution électronique

Il est entendu que pour toute distribution électronique de notre rapport et des informations sur lesquelles il porte, il incombe entièrement au client de reproduire ces informations et notre rapport de façon exacte et complète. Bien qu'il soit possible que nous transmettions électroniquement notre rapport, par souci d'efficacité, seul le rapport signé (électroniquement ou manuellement) constitue un exemplaire valide pour les dossiers du client. Si notre nom est utilisé relativement aux informations susmentionnées, le client s'engage à annexer le rapport lorsqu'il les distribue à des tiers.

18. Reproduction et traduction

Dans le cas où le client a l'intention de publier ou de reproduire notre rapport (ou de faire autrement mention de notre cabinet) dans un document contenant d'autres informations (par exemple dans un rapport annuel), il s'engage à nous soumettre un projet dudit document pour lecture et à obtenir notre approbation pour l'inclusion de notre rapport avant que le document ne soit terminé et distribué. Dans le cas où le client a l'intention de traduire dans une autre langue notre rapport et les informations sur lesquelles il porte (y compris dans un document comme un rapport annuel), il s'engage à nous soumettre un projet de cette traduction avant sa distribution afin que nous nous assurions qu'elle présente les mêmes informations et communique le même sens que la version originale.

19. Émission, achat ou échange de titres

Lorsque la mission porte sur des états financiers, si le client désire inclure les états financiers et notre rapport sur ces états dans un document de placement à une date ultérieure, nous déciderons à ce moment-là si nous consentons à ce que notre rapport soit inclus dans le document en question.

20. Accord à la communication des honoraires

Nous pouvons être tenus de communiquer, notamment à d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd ou à des organismes statutaires de surveillance et de contrôle provinciaux et nationaux, le total des honoraires que nous facturons au client pour les services d'audit et les autres services fournis. Le client consent à la divulgation de cette information lorsque cela est requis.

21. Réalisation de travaux par des tiers

À moins d'indications contraires aux présentes, nous pouvons exécuter notre mission en partie ou en totalité avec l'assistance de professionnels qui ne sont pas membres de notre cabinet ou avec d'autres cabinets comptables, notamment avec d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd (ci-après « membre(s) GTI »).

En conséquence, à moins qu'un membre GTI ne conclue directement avec le client une entente distincte pour effectuer une partie des services professionnels visés dans la présente lettre de mission, nous demeurons le seul cabinet responsable de rendre les services professionnels selon les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et le client renonce à réclamer ou à poursuivre en justice les membres GTI qui pourraient, le cas échéant, rendre des services professionnels visés dans la présente lettre de mission à titre de sous-traitant de notre cabinet. Enfin, la présente clause est stipulée pour le seul bénéfice des membres GTI et pourrait être invoquée dans toute procédure, réclamation ou procédure en justice envers un membre GTI, le cas échéant.



Annexe 2

Lettre relative à l'indépendance



Le 15 février 2022

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Monsieur David Savoie
Président du Conseil d'administration
Réseau de santé Vitalité
275, rue Main, Bureau 600
Bathurst (N.-B.) E2A 1A9

Monsieur,

On nous a confié la mission d'audit des états financiers de Réseau de santé Vitalité pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Les Normes canadiennes d'audit du *Manuel de CPA Canada* exigent que nous communiquions avec vous au sujet de la conformité aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et de toutes les relations et des autres liens qui existent entre notre cabinet¹ et l'entité et ses entités liées (ci-après, sauf avis contraire, l'« entité ») qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance. Nous devons également vous faire part des sauvegardes pertinentes mises en place afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces à notre indépendance qui ont été identifiées.

Ces règles exigent que nous tenions compte, dans la détermination des liens à communiquer, des questions suivantes :

- Le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans l'entité;
- Le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables de l'entité;
- L'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, de la famille proche, des associés ou des associés retraités maintenant des liens étroits avec le cabinet et l'entité;
- Une dépendance économique par rapport à l'entité;
- La prestation de services en sus de la mission d'audit.

¹ Dans la présente lettre, les termes « cabinet » ou « nous » comprennent l'équipe de mission, le cabinet et les autres cabinets membres du réseau Grant Thornton.

Nous n'avons connaissance d'aucun lien entre notre cabinet et l'entité pour la période allant du 22 juin 2021 au 15 février 2022 qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être considéré comme susceptible d'avoir des incidences sur notre indépendance.

Les Normes canadiennes d'audit du *Manuel de CPA Canada* exigent que nous confirmions notre indépendance auprès du comité d'audit. En conséquence, nous confirmons par la présente que, le 15 février 2022, nous sommes indépendants par rapport à l'entité au sens du Code de déontologie harmonisé pour les comptables professionnels agréés du Canada.

La présente est destinée uniquement à l'usage du comité de finances et vérification, du conseil d'administration, de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, et ne doit servir à aucune autre fin.

C'est avec grand plaisir que nous discuterons avec vous, au cours de notre prochaine rencontre qui se tiendra le 15 février 2022, des éléments mentionnés dans la présente. Nous serons disposés à répondre à toutes les questions que vous pourrez poser au sujet de notre indépendance.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.
Comptables professionnels agréés



Annexe 3

Normes comptables canadiennes pour le secteur public – Nouveautés en matière de comptabilité

NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC – NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ

NORMES APPLICABLES AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

Présentation des états financiers

En mars 2011, le CCSP a publié une nouvelle norme, le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », en remplacement du chapitre SP 1200 du même nom. Les modifications apportées étaient nécessaires par souci de cohérence en raison de la publication du nouveau chapitre SP 3450, « Instruments financiers », décrit ci-après.

Pour l'entité, la principale modification liée à l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes résulte de l'ajout d'un nouvel état financier : l'état des gains et pertes de réévaluation. L'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond alors au total :

- de l'excédent ou du déficit accumulé lié aux activités, et
- du cumul des gains ou pertes de réévaluation.

À la suite du report de la date d'adoption obligatoire de cette nouvelle norme, annoncé par le CCSP en juin 2018, celle-ci doit être adoptée au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Instruments financiers

En mars 2011, le CCSP a publié une nouvelle norme, le chapitre SP 3450, « Instruments financiers », dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Au cours de la dernière année, la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle norme, qui était initialement prévue pour le 1^{er} avril 2016, a été successivement reportée au 1^{er} avril 2019, au 1^{er} avril 2021, puis au 1^{er} avril 2022.

Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les instruments financiers, y compris les dérivés. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre comprennent ce qui suit :

- Les instruments financiers sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation suivantes :
 - Juste valeur;
 - Coût ou coût après amortissement;
- Les éléments évalués à la juste valeur comprennent :
 - presque tous les dérivés (y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte);
 - les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif;

- Si l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut inclure ces instruments financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- Les variations de la juste valeur d'un instrument financier sont présentées dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé.

La nouvelle norme comporte également de nombreuses obligations d'informations, lesquelles sont très semblables aux exigences prévues dans les Normes internationales d'information financière.

Le nouveau chapitre doit être appliqué de manière prospective, de sorte que les méthodes suivies au cours des exercices antérieurs à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme ne sont pas modifiées rétroactivement et, par conséquent, les états financiers antérieurs ne sont pas retraités. La norme fournit davantage d'indications quant à l'application prospective des nouvelles recommandations.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En août 2018, le nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », a été intégré dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, et son adoption anticipée est permise.

Ses principaux éléments sont les suivants :

- Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation s'entend d'une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par l'entité s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service peuvent entraîner soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- Le recours à une technique d'actualisation est souvent la meilleure façon d'estimer le passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service.

À la suite de la publication de cette nouvelle norme, le chapitre SP 3270, « Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides », a été retiré du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Ce dernier chapitre demeurera en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau chapitre SP 3280, soit au plus tard jusqu'à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2021, moment auquel la comptabilisation et l'évaluation du passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides devra être effectuée conformément aux recommandations du nouveau chapitre SP 3280.

NORME APPLICABLE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

Revenus

En novembre 2018, le nouveau chapitre SP 3400, « Revenus », a été intégré dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* en vue d'établir des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023, et son adoption anticipée est permise.

Le nouveau chapitre ne s'applique pas, notamment, à la comptabilisation des paiements de transfert (chapitre SP 3410 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*) ni des recettes fiscales (chapitre SP 3510 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*).

La nouvelle norme différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation de ceux issus des opérations sans obligation de prestation. Ses principaux éléments sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- L'entité doit constater les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation d'un revenu tiré d'une opération sans obligation de prestation doit se faire lorsque l'entité a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.



Annexe 4

Nouveautés en matière d'audit

NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'AUDIT

Rien de particulier cette année

Note d'information

Point 6.2

Nome du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : États financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

Décision recherchée

Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Contexte/problématique

- Le rapport des 9 premiers mois de l'exercice financier 2021-2022 ci-joint a été préparé par la direction des Services financiers en conformité aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- La crise pandémique continue d'avoir des impacts sur le fonctionnement normal du Réseau, les résultats financiers réels sont influencés par ces bouleversements inhabituels. Les budgets d'opération ont été préparés en considération d'un environnement historique avant la crise, tout en tenant compte des aspects financiers récurrents.
- La présentation des résultats fait état d'une comptabilité axée sur les dépenses comparativement au budget alloué et approuvé.
- Une analyse des écarts est également effectuée en lien avec les activités opérationnelles du Réseau pour la période concernée. Tout écart budgétaire découlant de la crise est suivi et reporté.
- Aucune modification au budget n'est soumise. Toutefois, les résultats réels reflètent le financement additionnel attendu par amendement budgétaire pour les dépenses éligibles qui ont été effectuées. Le sommaire des amendements budgétaires (Tableau D) présente le compte rendu de ces initiatives.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

- Le rapport financier est habituellement analysé en fonction du Plan régional de santé et d'affaires (PRSA) du Réseau et des objectifs stratégiques de l'organisation. Le ministère de la Santé a approuvé le PRSA 2021-2024, en date du 30 juillet 2021.
- Les indicateurs de performance financière sont intégrés au tableau de bord équilibré du Réseau.
- Les résultats obtenus démontrent que la tendance normale des activités opérationnelles pour la période de l'année a été perturbée par la pandémie. Ce qui inclut aussi les revenus associés aux visites de patients externes ainsi que certaines dépenses de services cliniques qui doivent être restreintes afin de se conformer aux directives de la province et de la direction de Vitalité.
- Des mécanismes de contrôles et de vérifications internes ont été mis en place et d'autres sont en révision pour mitiger les risques financiers.

Considérations importantes

- Il n'y a eu aucun changement ou aucune directive reçue de la part du ministère de la Santé depuis la réception de la lettre budgétaire 2021-2022 en mai dernier, ce qui occasionne un impact au présent budget.
- Les coûts additionnels engendrés par la pandémie ne font pas partie du budget approuvé. Le ministère de la Santé reconnaît que les initiatives relatives à la gestion de la pandémie peuvent provoquer un déséquilibre budgétaire se résultant à une position de déficit d'opération. Toutefois, le ministère s'engage à communiquer avec le Réseau sur un financement afférent au cours de l'année. La lettre budgétaire de mars 2021 assurait la couverture des coûts engagés, et ce jusqu'à la fin du 3^e trimestre (31 décembre 2021). Le Réseau continue à communiquer avec le ministère de la Santé pour maintenir ses engagements pour les prochains mois de l'année en cours.
- Selon Agrément Canada, le Conseil d'administration doit disposer d'un système efficace de planification et de contrôle des finances qui contribue à l'atteinte des buts et des objectifs stratégiques.

Répercussions	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Qualité et sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Partenariats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Gestion des risques (analyse légale)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Allocation des ressources (analyse financière)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Impacts politiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Réputation et communication	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...

Suivi à la décision

Surveiller la performance et les risques financiers.

Proposition et résolution

Proposé par

Appuyé par

Et résolu que le Comité des finances et de vérification approuve les états financiers tels que présentés pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

Adopté

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des services financiers

Sommaire exécutif

Le sommaire exécutif couvre les résultats financiers du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021.

Après 9 mois d'opération, le Réseau de santé Vitalité affiche un déficit de 24,0 M\$ (voir **Tableaux A et B** pour les détails). Ce déficit est causé en majeure partie par la pandémie COVID-19, ce qui comprend une portion de la réduction des revenus prévus des patients de 6,9 M\$, dont 4,8 M\$ proviennent directement des patients hors province, et des coûts additionnels en EPI, des cliniques de vaccination et de triage et d'autres de l'ordre de 19,3 M\$ non budgétés (voir **Tableau E**). Les budgets nets d'opération affichent, dans son ensemble, un surplus au budget de 2,2 M\$. Ce surplus provient des ralentissements des services cliniques, de déploiements de ressources pour palier aux obligations causées par la crise pandémique, et aussi aux manques de temps pour faire avancer les initiatives que le Réseau avait identifiées dans son plan régional de santé et d'affaires.

Tableau A : États des résultats – total à jour

Réseau de Santé Vitalité

États des résultats

Pour la période se terminant le 31 décembre 2021

FINANCEMENT	Total à date Actuel	Total à date Budget	Écarts Surplus / (déficiaire)	% d'écart budget	Budget annuel
Ministère de la Santé	430,157,204 \$	430,540,562 \$	(383,358) \$	-0.1%	594,338,311 \$
Amendement budgétaire - opérations	23,911,176	24,099,354	(188,178)	-0.8%	33,076,477
Revenus de patients *	16,108,968	22,967,890	(6,858,922)	-29.9%	31,065,476
Assurance maladie	54,002,925	52,753,810	1,249,115	2.4%	72,743,353
Fonds fédéraux	5,543,634	5,627,904	(84,270)	-1.5%	7,640,436
Autre recouvrement et ventes	5,125,351	5,197,481	(72,130)	-1.4%	7,086,285
Total des financements	534,849,258 \$	541,187,001 \$	(6,337,743) \$	-1.2%	745,950,338 \$
DÉPENSES PAR PROGRAMMES					
Services aux patients hospitalisés	105,463,007	114,215,963	8,752,956	7.7%	155,923,970
Services ambulatoires **	54,815,032	53,870,865	(944,167)	-1.8%	73,635,578
Serv. de diagnostic / thérapeutique / professionnel	96,661,669	93,085,819	(3,575,850)	-3.8%	127,103,319
Services tertiaires	46,096,133	44,579,739	(1,516,394)	-3.4%	60,011,715
Santé mentale et services communautaires **	53,674,885	53,765,294	90,409	0.2%	73,576,372
Services de soutien	74,097,772	68,602,142	(5,495,630)	-8.0%	97,221,104
Affaires médicales et formation académique	11,321,347	12,674,934	1,353,587	10.7%	18,312,258
Services administration et autres **	40,969,335	41,322,852	353,517	0.9%	58,848,632
Pandémie	15,729,573	-	(15,729,573)	-	-
Dons / Fondations	431,038	657,097	226,059	34.4%	877,813
Anciens combattants	5,385,167	5,467,975	82,808	1.5%	7,421,224
Assurance maladie	54,209,178	52,944,321	(1,264,857)	-2.4%	73,018,353
Total des dépenses d'opérations & pandémie	558,854,136 \$	541,187,001 \$	(17,667,135) \$	-3.3%	745,950,338 \$
SURPLUS/(DÉFICIT) D'OPÉRATION	(24,004,878) \$	- \$	(24,004,878) \$		- \$
Revenus en capital	9,000,000	9,000,000	-	0.0%	12,000,000
Amortissement des immobilisations	(23,620,626)	(23,625,000)	(4,374)	0.0%	(31,500,000)
Prestations constituées pour congés de maladie	(375,000)	(375,000)	-	0.0%	(500,000)
TOTAL SURPLUS / (DÉFICIT)	(39,000,504) \$	(15,000,000) \$	(24,000,504) \$		(20,000,000) \$

* note: L'écart négative des Revenus patients sont habituellement compensé par un amendement budgétaire.

** Note: Les coûts reliés à la pandémie (Centres de dépistage, clin de vaccination, ÉPI, petits équip.) ont été regroupé sous Pandémie. Toutefois, les coûts incrémentaux répartis dans les divers secteurs ne pouvant pas être dissociés systématiquement sont reportés dans leurs secteurs respectifs.

Tableau B – Explication des écarts des résultats opérationnels

Financements / revenus	(6 337K) \$											
Ministère de la Santé	(383K)	Représente un écart temporaire entre les fonds confirmés et à recevoir.										
Amendements budgétaires (allocation pour les revenus patients exclue)	(188K)	Les principaux écarts sont liés aux dépenses opérationnelles supplémentaires recouvrables par le biais d'amendements budgétaires : 2,50 M\$ pour les médicaments oncologiques, 1,96 M\$ pour le Bloc opératoire à Dumont, 709k\$ pour les Services de sécurité, 143k\$ pour les autres initiatives financées et 158k\$ transfert de fonds à SNB. (Voir le Tableau D pour des informations additionnelles).										
Revenus de patients	(6 859K)	La majeure partie de l'écart budgétaire sur les revenus de patients de 6,9 M\$ serait habituellement remboursable en fin d'année par le ministère. Selon la directive issue en 2020-2021, le montant compensé sera déterminé selon les résultats nets de fin d'année, en considérant la récupération des dépenses liées au COVID-19 et les réductions des dépenses d'opération causées par des ralentissements des services cliniques, et ce, jusqu'à concurrence d'un équilibre budgétaire.										
Fonds fédéraux Autres recouvrements et ventes	(156K)	Les autres recouvrements et ventes à date sont de 117k\$, supérieurs à l'année précédente.										
Assurance-maladie	1 249K	Les revenus s'équilibrent en majeure partie avec les dépenses salariales des médecins remboursables par l'Assurance-maladie (voir section des dépenses ci-dessous).										
Dépenses	(17 667K)\$											
Pandémie – COVID-19	(19 316K)\$	<p>Les dépenses de la pandémie pour les périodes se terminant en décembre 2021 s'élèvent à 19 316 461 \$ répartis selon :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Salaires et bénéfices</td> <td>8 142 834 \$</td> </tr> <tr> <td>- Médicaments</td> <td>100 869 \$</td> </tr> <tr> <td>- Fournitures médicales, chirurgicales (EPI)</td> <td>3 281 308 \$</td> </tr> <tr> <td>- Fournitures de laboratoire (tests, etc.)</td> <td>3 986 089 \$</td> </tr> <tr> <td>- Petits équipements, cliniques et autres dépenses</td> <td>3 805 361 \$</td> </tr> </table> <p>Ces dépenses, basées sur les coûts incrémentaux en rapport aux tendances de l'année précédant la crise sont, soit présentées dans les différents départements cliniques sous les catégories des FMC et autres totalisant 3 586 888 \$, soit comptabilisées séparément sous la catégorie Pandémie pour un montant de 15 729 573 \$.</p> <p>Le tableau E démontre le détail des dépenses estimées en lien à la pandémie.</p>	- Salaires et bénéfices	8 142 834 \$	- Médicaments	100 869 \$	- Fournitures médicales, chirurgicales (EPI)	3 281 308 \$	- Fournitures de laboratoire (tests, etc.)	3 986 089 \$	- Petits équipements, cliniques et autres dépenses	3 805 361 \$
- Salaires et bénéfices	8 142 834 \$											
- Médicaments	100 869 \$											
- Fournitures médicales, chirurgicales (EPI)	3 281 308 \$											
- Fournitures de laboratoire (tests, etc.)	3 986 089 \$											
- Petits équipements, cliniques et autres dépenses	3 805 361 \$											
Salaires et bénéfices Excluant : Pandémie (8 143K) Assurance- maladie (706K)	7 269K	<p>Plusieurs membres du personnel infirmier, entre autres, continuent d'être réaffectés aux responsabilités de la COVID-19 et un accroissement a été remarqué depuis le début de la 4^e vague en septembre, et maintenant avec l'arrivée du variant Omicron (5^e vague).</p> <p>Les heures supplémentaires continuent de grimper, atteignant 28,8 % (+70 201 hrs) des heures de la même période de 2019-2020, et de 29,2 % (+70 975) de l'année précédente (2020-2021). Les heures de maladies ont dépassé le niveau de 2019-2020 par un taux de 6,0 % (+26 577 hrs), et une augmentation de 11,6 % (49 190 hrs) en comparaison à l'année dernière (2020-2021).</p> <p>Le taux des heures travaillées démontre une réduction à -0,12 % (-91 996 hrs) comparativement à l'année passée. Toutefois, en 2019-2020 (avant la crise), le total des heures travaillées était inférieur à 104 178 heures, ce qui démontre que le nombre d'heures a augmenté de 1,4 % comparativement avec l'année avant la crise.</p>										

Salaires et bénéfices (cont.)		<p>Les écarts favorables dans les salaires et bénéfices excluant les dépenses COVID sont expliqués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires et bénéfices – opérations régulières 6 854 K\$ - Travail sécuritaire (TSNB) et allocation de retraite 415 K\$
Médicaments Excluant : Pandémie (101K)	(824K)	<p>Les écarts budgétaires dans les dépenses de médicaments sont principalement influencés par deux secteurs (Les services tertiaires et les unités d'oncologie satellite) (765K\$):</p> <p>Les frais en médicaments en oncologie et en néphrologie sont inférieurs au budget (à noter que le budget avait prévu une inflation globale de près de 15 %).</p> <p>En comparaison avec l'année précédente, les coûts de médicament d'oncologie sont supérieurs à 13 % (2,2 M\$). Les traitements en oncologie sont aussi augmentés de 2 085 visites (+6,8 %), pour un total de 32 795 visites. Toutefois, le nombre de visites n'a pas encore atteint les niveaux de 2019-2020 (36 641 visites).</p> <p>Une réduction de 2,4 % (121k\$) est observée dans les dépenses en néphrologie, avec 48 920 visites de patients, soit un nombre de 306 visites en moins dans la même période avec l'année dernière. Ces traitements avaient augmenté en 2020-2021 de 342 visites versus 2019-2020, atteignant un total de 49 226 visites.</p> <p>Le ministère rembourse, par amendements, certains types de médicaments oncologiques. Un montant additionnel de 2,5 M\$ est éligible au budget pour couvrir les coûts supplémentaires des médicaments (voir tableau D).</p> <p>Autres services cliniques : Les frais de médicaments pour les autres services cliniques représentent un écart négatif de 160K sur un budget de 9,2 M\$. Les cas chirurgicaux sont plus élevés que l'année précédente de 1,9 % (230 cas), toutefois un ralentissement a été remarqué dans les derniers mois résultant un total à jour de 12 036 cas (en 2019-2020 : 14 981 cas), les jours-patients démontrent une augmentation de 16 248 jours +7,0 % et les visites aux urgences ont aussi augmenté de 9 986 visites +8,5 %.</p>
Fournitures médicales, chirurgicales, et autres dépenses Excluant : Pandémie (11 073K) Assurance-maladie(559K)	(3 531K)	<p>Cet écart défavorable est principalement expliqué par des projets de rénovations majeurs additionnels d'un montant de 3,8 M\$. Certains de ces projets, ayant débuté l'année dernière, ont subi des retards causés par l'accroissement des restrictions pour les travailleurs hors province. Une allocation budgétaire mise de côté pour ces projets a été répartie sur plusieurs mois dont certains sont sur les mois à venir. De plus, un écart négatif de 1,1 M\$ est remarqué dans l'achat de petits équipements, qui est aussi représentatif aux retards dans les commandes de l'année passée. Une partie de ces surpassements budgétaires sont compensés par des coûts inférieurs dans les autres dépenses.</p> <p>À noter que les dépenses de FMC et autres fournitures incrémentales associées aux ÉPI sont enregistrées dans les dépenses de pandémie.</p>
Assurance-maladie	(1 265K)	Les dépenses s'équilibrent avec les revenus provenant de l'Assurance-maladie.
Écart de déficit au budget	(24 005K)\$	Des activités d'opérations

ÉTAT DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS PAR PROGRAMMES ET SOUS-PROGRAMMES

Le **Tableau C** présente les résultats des dépenses selon deux volets : a) le détail des coûts réels sur trois catégories de dépenses par sous-programme comparées avec le total budgétaire total respectif, et b) le détail des écarts par catégorie, au niveau du programme, des dépenses réelles comparativement au budget respectif, pour la période se terminant le 31 décembre 2021. Aussi, le budget annuel est présenté sous mode indicatif.

Tableau C – Sommaire des dépenses d'opérations (par programme et sous-programme)

Réseau de santé Vitalité

Sommaire des dépenses d'opérations

Pour la période se terminant le 31 décembre 2021

Dépenses par programme	Total à date					% écart au budget fav/(déf)	Total année
	Salaires & Bénéfices	Médicaments	Fournitures & Autres dépenses	Total Réel	Budget		Budget
Soins aux patients hospitalisés							
Administration soins infirmiers	7,930,713	217	234,570	8,165,501	8,644,775	5.5%	11,875,395
Unités médicales	21,897,354	1,613,099	1,917,060	25,427,513	27,919,432	8.9%	38,146,129
Unités chirurgicales	8,468,933	768,527	867,395	10,104,855	11,805,060	14.4%	15,858,793
Soins intensifs	8,354,638	895,877	1,524,389	10,774,904	10,579,278	(1.8%)	14,207,684
Unité Obstétrique	7,110,353	245,881	975,892	8,332,125	9,498,433	12.3%	12,769,619
Bloc opératoire	8,635,294	1,135,704	14,515,551	24,286,550	25,161,015	3.5%	33,726,434
Unité Pédiatrie	2,563,866	145,992	189,402	2,899,260	3,484,542	16.8%	4,681,562
Réadaptation et soins à long terme	10,584,585	427,300	736,971	11,748,857	12,795,185	8.2%	18,846,591
Unité d'Oncologie satellite	1,879,245	772,326	183,815	2,835,385	3,089,648	8.2%	4,146,844
Unité Soins palliatifs	778,127	46,717	63,214	888,058	1,238,595	28.3%	1,664,919
Total - Soins aux patients hospitalisés	78,203,109	6,051,639	21,208,259	105,463,007	114,215,963	7.7%	155,923,970
Budget	85,964,383	6,568,410	21,683,170	114,215,963			
Variance au budget	7,761,274	516,771	474,911	8,752,956		7.7%	
Services ambulatoires							
Unité Urgences	16,476,938	1,551,788	2,055,056	20,083,782	20,342,769	1.3%	27,312,914
Consultations / Cliniques (excl. Cliniques dépistage)	26,389,069	1,019,168	7,323,013	34,731,249	33,528,096	(3.6%)	46,322,664
Total - Services ambulatoires	42,866,007	2,570,956	9,378,069	54,815,032	53,870,865	(1.8%)	73,635,578
Budget	42,536,047	2,501,569	8,833,249	53,870,865			
Variance au budget	(329,960)	(69,387)	(544,820)	(944,167)		(1.8%)	
Services de diagnostic / thérapeutique / professionnel							
Imagerie diagnostique	12,702,450	171,588	8,271,115	21,145,153	20,994,969	(0.7%)	28,353,346
Laboratoires	17,913,263	3,931	16,198,281	34,115,475	32,229,138	(5.9%)	44,384,588
Thérapies respiratoires	9,540,548	56,205	1,428,569	11,025,322	10,150,702	(8.6%)	13,681,413
Pharmacie	8,930,129	1,016,720	1,983,026	11,929,874	11,267,515	(5.9%)	15,752,412
Services de réadaptation	17,705,770	373	739,702	18,445,845	18,443,495	(0.0%)	24,931,560
Total - Serv. de diagnostic / thérapeutique / profession	66,792,160	1,248,817	28,620,692	96,661,669	93,085,819	(3.8%)	127,103,319
Budget	65,852,815	885,391	26,347,613	93,085,819			
Variance au budget	(939,345)	(363,426)	(2,273,079)	(3,575,850)		(3.8%)	

Dépenses par programme	Total à date						Total année
	Salaires & Bénéfices	Médicaments	Fournitures & Autres dépenses	Total Réel	Budget	% écart au budget fav/(déf)	Budget
Services tertiaires							
Oncologie	7,927,027	18,280,111	2,235,937	28,443,075	26,636,264	(6.8%)	35,925,494
Hémodialyse/Dialyse à domicile	8,285,066	4,971,980	4,396,013	17,653,059	17,943,475	1.6%	24,086,221
Total - Services tertiaires	16,212,093	23,252,091	6,631,950	46,096,133	44,579,739	(3.4%)	60,011,715
Budget	16,044,905	22,306,334	6,228,500	44,579,739			
Variance au budget	(167,188)	(945,757)	(403,450)	(1,516,394)		(3.4%)	
Santé mentale et services communautaires							
Santé Mentale - Restigouche	7,699,166	185,409	414,338	8,298,912	8,823,500	5.9%	12,181,505
Santé mentale - hôpitaux	8,046,884	268,529	387,031	8,702,445	8,586,328	(1.4%)	11,541,777
Santé Mentale - communautaire	17,560,634	544	2,666,823	20,228,001	20,984,476	3.6%	29,110,593
Traitement des dépendances	5,400,897	48,521	471,315	5,920,733	5,833,216	(1.5%)	7,878,786
Santé Publique (excl Cliniques vaccination et support COVID)	9,818,748	431	705,615	10,524,794	9,537,774	(10.3%)	12,863,711
Total - Santé mentale et services communautaires	48,526,328	503,434	4,645,122	53,674,885	53,765,294	0.2%	73,576,372
Budget	48,401,251	554,726	4,809,317	53,765,294			
Variance au budget	(125,077)	51,292	164,195	90,409		0.2%	
Services de soutien							
Services alimentaires	7,348,372	307	4,073,531	11,422,210	10,989,149	(3.9%)	14,930,358
Services d'environnement	11,223,313	47	2,010,975	13,234,335	12,292,878	(7.7%)	16,885,389
Installations et matérielles	11,347,323	12,658	33,742,160	45,102,141	40,921,510	(10.2%)	59,529,150
Contrat sécurité	2,622,595	10	51,252	2,673,856	2,926,748	8.6%	3,895,643
Bénévoles	433,217		39,174	472,391	489,940	3.6%	660,438
Autres support	1,179,276		13,564	1,192,840	981,917	(21.5%)	1,320,126
Total - Services de soutien	34,154,096	13,021	39,930,655	74,097,772	68,602,142	(8.0%)	97,221,104
Budget	33,533,006	8,444	35,060,692	68,602,142			
Variance au budget	(621,090)	(4,577)	(4,869,963)	(5,495,630)		(8.0%)	
Total - Dons/Fondations	139,380	-	291,658	431,038	657,097	34.4%	877,813
Budget	182,200	-	474,897	657,097			
Variance au budget	42,820	-	183,239	226,059		34.4%	
Total - Anciens combattants	3,806,983	54,873	1,523,311	5,385,167	5,467,975	1.5%	
Budget	3,916,592	17,204	1,534,179	5,467,975			7,421,224
Variance au budget	109,609	(37,669)	10,868	82,808		1.5%	

Dépenses par programme	Total à date					Total année	
	Salaires & Bénéfices	Médicaments	Fournitures & Autres dépenses	Total Réel	Budget	% écart au budget fav/(déf)	Budget
Affaires médicales et formation académique							
Affaires médicales	2,212,625	-	2,074,036	4,286,661	5,085,145	15.7%	7,510,001
Recherche	713,877	-	642,377	1,356,254	1,710,765	20.7%	2,807,816
Enseignement médicale	3,645,022	4,036	1,111,195	4,760,253	4,768,121	0.2%	6,499,215
Santé Canada	753,279	6	164,895	918,179	1,110,903	17.3%	1,495,226
Total - Affaires médicales et formation académique	7,324,804	4,041	3,992,502	11,321,347	12,674,934	10.7%	18,312,258
Budget	8,105,434	-	4,569,500	12,674,934			
Variance au budget	780,630	(4,041)	576,998	1,353,587		10.7%	
Total - Assurance maladies	53,324,193		884,985	54,209,178	52,944,321	(2.4%)	73,018,353
Budget	52,618,035		326,286	52,944,321			
Variance au budget	(706,158)	-	(558,699)	(1,264,857)		(2.4%)	
Services administratifs et autres							
Administration générales	2,659,368	(447,895)	59,978	2,271,451	2,608,931	12.9%	3,561,667
Communications	1,054,895	-	294,501	1,349,396	1,359,112	0.7%	1,848,374
Ressources humaines	6,705,899	20,567	933,720	7,660,186	7,528,148	(1.8%)	10,232,218
Services financiers	2,874,052	-	122,476	2,996,528	3,155,841	5.0%	4,577,495
Service technologie de l'information	184,680	-	77,138	261,818	166,228	(57.5%)	2,487,437
Gestion de la qualité et des risques (excl EPI et autres)	3,131,925	-	61,326	3,193,251	3,162,030	(1.0%)	4,372,498
Planification support à la décision	1,341,134	97	492,894	1,834,125	1,484,693	(23.5%)	1,993,867
Gestion de l'information sur la santé	11,162,293	92	1,056,368	12,218,752	12,259,210	0.3%	16,526,076
Allocations de retraite et TSNB	9,182,720	-	1,107	9,183,827	9,598,659	4.3%	13,249,000
Total - Services administratifs et autres	38,296,968	(427,140)	3,099,507	40,969,335	41,322,852	0.9%	58,848,632
Budget	38,754,950	(394,941)	2,962,843	41,322,852			
Variance au budget	457,982	32,199	(136,664)	353,517		0.9%	
Pandémie - (Clin de dépistage, Vacc., EPI, petit équip. etc)	7,843,280	100,487	7,785,806	15,729,573	-		-
Variance au budget	(7,843,280)	(100,487)	(7,785,806)	(15,729,573)		na	
Total - dépenses d'opérations	397,489,399	33,372,219	127,992,518	558,854,136	541,187,001	(3.3%)	745,950,338
Budget	395,909,618	32,447,137	112,830,246	541,187,001			
Variance totale au budget	(1,579,781)	(925,082)	(15,162,272)	(17,667,135)		(3.3%)	

FINANCEMENTS PAR AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Ci-dessous, une liste des amendements budgétaires qui ont été enregistrés aux états des résultats pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

Le tableau présente un résumé des financements additionnels obtenus par amendements budgétaires qui ont été enregistrés au réel au cours de la période. Les principaux amendements budgétaires démontrent les allocations de retraites et les coûts de médicaments oncologiques, affichant des écarts de (119) k\$ et de 2,5 M\$ respectivement. Le financement additionnel relié pour le nouveau Bloc opératoire du CHUDGLD est estimé à ce jour à 1,448k\$, la mise en route de ce projet est freinée par la pandémie. Les demandes de financement relatives aux augmentations des taux salariales des services de sécurité ainsi que du Centre de médecine de précision n'ont pas encore été évaluées et/ou enregistrées. De plus, des demandes d'amendements additionnels ayant des dépenses de l'ordre de 475k\$ se sont ajoutées dans le total à date de l'année.

Tableau D: Sommaire des financements par amendements budgétaires

Pour la période se terminant le 31 décembre 2021

Nom de l'initiative	Année à date				Total année	
	Réels	Budget	Variance	% d'écart	Budget	% budget vs Réle TAD
Allocation de retraite	2,579,535	2,698,659	(119,124)	-4.4%	4,049,000	63.7%
Médicaments - Oncologie	12,823,076	10,322,400	2,500,676	24.2%	13,800,000	92.9%
Nouveau bloc opératoire à Dumont	1,448,240	3,413,153	(1,964,913)	-57.6%	4,550,310	31.8%
Infirmières praticiennes - Communautaires	1,167,532	1,165,008	2,524	0.2%	1,567,317	74.5%
Laboratoire de microbiologie du CHU Dumont - COVID 19	704,003	819,939	(115,936)	-14.1%	1,098,794	64.1%
Centre d'Excellence provincial pour jeunes	958,446	711,848	246,598	34.6%	973,000	98.5%
Sécurité - Augmentation salariale	-	709,408	(709,408)	-100.0%	942,233	0.0%
Financement des ressources pour la santé publique	586,891	626,886	(39,995)	-6.4%	843,159	69.6%
Projet pilote sur les aînés en santé	138,197	444,263	(306,066)	-68.9%	620,000	22.3%
Services achetés - Pathologiste - Dynacare	453,884	419,940	33,944	8.1%	600,000	75.6%
Centre de médecine de précision	-	419,940	(419,940)	-100.0%	600,000	0.0%
Autres amendements inférieurs à 500K\$ budgétisés	3,234,958	2,847,910	387,048	13.6%	3,932,664	82.3%
Autres amendements inférieurs à 500K\$ non budgétisé	474,547	-	474,547		-	
Total des amendements budgétaires en cours	24,569,310	24,599,354	(30,044)	-0.1%	33,576,477	73.2%
Autres aspects qui affectent le financement venant du Ministère de la Santé						
Petits équipements informatiques - SNB	(658,134)	(500,000)	(158,134)	31.6%	(500,000)	131.6%
Total des autres aspects	(658,134)	(500,000)	(158,134)	31.6%	(500,000)	131.6%
Total des amendements budgétaires	23,911,176	24,099,354	(188,178)	-0.8%	33,076,477	72.3%

PANDÉMIE COVID-19 – ESTIMATION DES COÛTS INCRÉMENTAUX POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Comparativement au rapport de fin septembre, alors que l'on reportait le début de la 4^e vague, les résultats actuels démontrent l'impact de l'arrivée du variant Omicron avec un accroissement dans les coûts en ÉPI qui ont doublé dans le 3^e trimestre pour atteindre 7,4 M\$ et le maintien du déploiement des ressources humaines additionnelles qui a atteint des coûts à ce jour de 8,4 M\$, une augmentation de 49 % dans ce trimestre.

Le tableau E présente les coûts incrémentaux reliés à la Pandémie. Les dépenses comprennent les ajouts en mains-d'œuvre et les heures supplémentaires pour le personnel existant, les équipements médicaux de protection individuels (ÉPI), les fournitures médicales et chirurgicales, les coûts associés aux cliniques de dépistage, les tests et résultats de laboratoires, les aménagements pour protéger les patients et les travailleurs dans les unités cliniques et les autres espaces, les équipements de moins de 5 000 \$ nécessaires, ainsi que les cliniques de vaccination.

Tableau E : Pandémie COVID-19 – Estimation des coûts incrémentaux

Programme Initiative - Pandémie	Salaires & Bénéfices	FMC & autres fournitures	Autres dépenses	Petits Equip. et autres	Services achetés	Bâtiments & infrastructures	Total
Services ambulatoires							
Cliniques de Triage	1,431,866	29,906	393	-	-	-	1,462,165
Pandémie - ICU	-	2,769	-	-	-	-	2,769
Santé Mentale - communautaire							
Cliniques de vaccination & santé public	5,957,035	219,803	767,255	88,590	89,484	38,050	7,160,216
Services administratifs et autres							
Pandémie (cliniques, EPI, laboratoire, petits équip., rénov.)	454,379	4,465,140	244,368	773,091	195,621	971,825	7,104,423
Coûts chargés à des dépts dédiés	7,843,280	4,717,617	1,012,015	861,680	285,105	1,009,875	15,729,573
Multiples programmes:							
Opérations cliniques Surtemps et EPI :							
Coûts chargé dans les divers depts	299,554	2,650,648	636,686				3,586,888
Coûts totaux de la Pandémie	8,142,834	7,368,266	1,648,701	861,680	285,105	1,009,875	19,316,461

BILAN FINANCIER COMPARATIF MENSUEL :

Sommaire :

Le tableau suivant présente le bilan financier en date du 31 décembre 2021.

Réseau de Santé Vitalité				
Situation financière				
	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020	MARS 2021	31 MARS 2020
Actifs financiers				
Encaisse	6,061,303 \$	3,027,102 \$	19,299,303 \$	13,369,206 \$
Encaisse - fonds en fiducie des patients	71,686	75,478	80,507	63,568
Compte à recevoir	42,714,108	44,874,111	72,886,913	64,581,348
Estimation du règlement de fin d'exercice de la province	-	-	-	4,000,556
Investissements temporaires	7,645,108	7,607,257	7,602,979	7,121,833
	56 492 204 \$	55,583,949 \$	99,869,702 \$	89,136,511 \$
Passifs				
Fonds en fiducie des patients	72,764 \$	76,490 \$	80,507 \$	63,568 \$
Comptes et charges à payer	62,451,780	52,595,515	72,773,919	64,981,480
Revenus reportés	3,521,499	3,244,492	3,219,488	2,961,235
Revenus reportés en capital	136,772,697	212,370,294	136,772,698	212,370,295
Avantages sociaux courus	87,987,213	86,190,465	87,936,429	84,863,287
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	77,809,723	79,621,108	79,177,635	80,915,241
	368 615 676 \$	434,098,363 \$	379,960,676 \$	446,155,106 \$
Dette financière nette	(312 123 471) \$	(378,514,415) \$	(280,090,974) \$	(357,018,595) \$
Actifs non-financiers				
Immobilisations	578,811,392 \$	570,918,993 \$	588,376,491 \$	576,046,278 \$
Frais payés d'avance et fournitures	14,865,062	19,069,956	12,267,972	9,933,781
	593,676,455 \$	589,988,949 \$	600,644,463 \$	585,980,059 \$
Surplus accumulé	281 552 985 \$	211,474,534 \$	320,553,489 \$	228,961,464 \$

Note d'information

Point 6.3

Nom du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : Tableau de bord équilibré 2021-2022 – Troisième trimestre (T3)

Décision recherchée

Ce rapport est présenté à titre d'information et d'avis.

Contexte/problématique

Le rapport trimestriel inclut le tableau de bord équilibré.

- Les quatre quadrants (Qualité/Satisfaction de la clientèle, Financiers, Opérationnel, Ressources Humaines) du tableau de bord équilibré sont départagés entre les comités respectifs du Conseil d'administration.
- Le quadrant financier est donc présenté au Comité de finances et de vérification afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en matière de finances.
- Une fiche par indicateur est présentée pour cerner les possibilités d'amélioration de la qualité et celles-ci représentent un point de départ d'un processus d'amélioration.
- Les données de 2020-2021 et de 2021-2022 doivent être interprétées avec prudence puisque la pandémie de la COVID-19 peut avoir eu un impact sur les statistiques présentées.
- L'ensemble des indicateurs et la cible de chacun de ceux-ci sont en processus de révision dans le cadre de la mise à jour du plan stratégique et seront validés par un groupe de travail du CA à la mi-mars.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

Tableau de bord équilibré

Quadrant financier :

- 2.1 Variance du surplus (déficit) d'opérations démontrant un déficit de 24,0 M\$:
L'objectif des résultats est d'atteindre un budget équilibré en fin d'année. Et, un rapprochement des résultats avec le budget sur une base mensuelle est nécessaire pour assurer l'atteinte de cet objectif. Toutefois, les financements liés à la pandémie attendus du ministère de la Santé ne seront confirmés qu'à la fin de l'année. Au 3^e trimestre, il est estimé que les coûts liés à la Covid-19 s'élèvent à 19,3 M\$ et que les pertes de revenus patients (pour les patients hors provinces) sont de 4,8 M\$, pour un écart défavorable total de 24,1 M\$.
Ce montant ne prend pas en compte les autres pertes de revenus de patients, qui normalement seraient remboursables par le ministère, soit 2,1 M\$.
- Indicateurs : 2.5 Variance en salaires et bénéfiques, 2.6 Variance en dépenses médicaments, et 2.7 Variance en fournitures médicales et chirurgicales et autres dépenses totalisant (16,6 M\$) :
Ces indicateurs incluent les dépenses de la pandémie qui se chiffrent, total à date, à 19,3 M\$.
- Indicateurs opérationnels financiers : Les cibles des indicateurs suivants sont généralement basées sur leurs performances de l'année qui précède. Toutefois, leurs cibles n'ont pas été ajustées depuis

l'année avant le début de la crise pandémique. En comparant la performance de ces indicateurs avec le cadran du total à date (TAD) de l'année précédente, on remarque que :

- 2.2 Coût par jour repas : Le ratio de l'année en cours (TAD) 40.14 \$ est inférieur à l'année précédente 41.47 \$ de 3,2 %. Toutefois le dernier trimestre 41.37 \$ démontre une augmentation qui s'équivalait à l'année précédente. Il faut noter que ces taux considèrent les coûts de rénovation dans les cuisines qui occasionnent présentement des coûts jour repas plus élevés.
- 2.3 Coût en salaires du Service de l'environnement par pied carré : Le ratio de l'année en cours (TAD) 5.19 \$ est inférieur à l'année précédente 5.29 \$ de 1,9 %. Les coûts de ce service incluent les impacts de directives plus strictes nécessaires pour contrer les infections potentielles de la Covid-19.
- 2.4 Coût d'opération des laboratoires par unité de charge de travail : Le ratio de l'année en cours (TAD) 1.12 \$ est inférieur à l'année précédente 1.32 \$ de 15,2 %. Il faut considérer que ce secteur inclut les ajouts de procédures de résultats de tests pour le dépistage de la Covid-19. Beaucoup d'efforts et de budget ont été déployés afin d'améliorer le temps de réponse pour les résultats de laboratoires.
- 2.8 Coût en énergie par pied carré : Le ratio de l'année en cours (TAD) 5.25 \$ est supérieur à l'année précédente 4.61 \$ de 13,9 %. La baisse importante des prix du marché pétrolier de l'année passée a occasionné des économies importantes pour le Réseau. La volatilité des prix au cours de l'année courante démontre des tendances vers la hausse des coûts.

Considérations importantes

Répercussions	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Qualité et sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Partenariats	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Gestion des risques (analyse légale)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Allocation des ressources (analyse financière)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Impacts politiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Réputation et communication	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...

Suivi à la décision

Aucun.

Proposition et résolution

Aucune.

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers en collaboration avec Michelina Mancuso, directrice Planification et Amélioration de la performance.

Réseau de santé Vitalité

Tableau de bord équilibré 2021-2022

Quadrant Finances

Rapport trimestriel (T3)



Table des matières	Pages
Sommaire	3
Variance entre le budget et les dépenses actuelles	4
Coût par jour repas	5
Coût en salaires du service de l'environnement par pied carré	6
Coût d'opération des laboratoires/unité de charge de travail	7
Variance en salaires et bénéfices	8
Variance en dépenses médicaments	9
Variance en fournitures médicales et chirurgicales, autres dépenses	10
Coût en énergie par pied carré	11

							ÉTAT D'AVANCEMENT			
	INDICATEURS/MESURES	LEADERSHIP	TAD ANNÉE PRÉCÉDENTE	CIBLE	TAD 2021-2022	PÉRIODE EN COURS	T1	T2	T3	T4
Quadrant: Financiers										
2.1	Variance du surplus (déficit) d'opération	Stéphane Legacy	-\$5,830,734	\$0	-\$24,004,878	-\$7,546,029	✗	✗	✗	
2.2	Coût par jour repas	Stéphane Legacy	\$41.47	\$33.12	\$40.14	\$41.37	✗	✗	✗	
2.3	Coût en salaires du service de l'environnement par pied carré	Stéphane Legacy	\$5.29	\$4.66	\$5.19	\$5.27	✗	!	✗	
2.4	Coût d'opération des laboratoires/unité de charge de travail	Stéphane Legacy	\$1.26	\$1.22	\$1.10	\$1.08	✓	✓	✓	
2.5	Variance en salaires et bénéfices	Stéphane Legacy	-\$713,392	\$0	-\$873,623	-\$310,302	✗	✗	✗	
2.6	Variance en dépenses médicaments	Stéphane Legacy	\$31,498	\$0	-\$925,473	\$233,280	✗	✗	✗	
2.7	Variance en fournitures médicales et chirurgicales, autres dépenses	Stéphane Legacy	\$1,250,017	\$0	-\$14,603,182	-\$3,987,162	✗	✗	✗	
2.8	Coût en énergie par pied carré	Stéphane Legacy	\$4.61	\$5.54	\$5.25	\$5.77	✓	✓	!	

- ✓ Conforme à l'objectif de rendement
- ! Près de la cible
- ✗ Inférieur à l'objectif de rendement
- 🔍 Analyse plus approfondie

FICHE EXPLICATIVE

Indicateur: 2.1

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

Variance entre le budget et les dépenses actuelles

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle			
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances - Meditech			

DÉFINITION

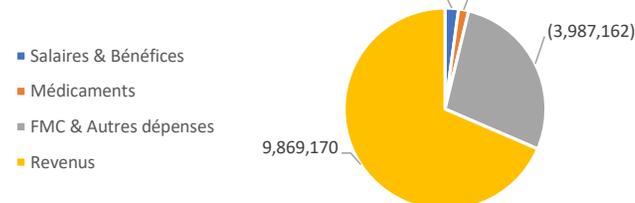
Cet indicateur reflète la différence entre le budget et les dépenses totales pour la période. Si la différence est supérieure à 0, il s'agit d'un surplus tandis que si la différence est inférieure à 0, il s'agit d'un déficit.

RÉSULTATS CIBLE

Dépenses COVID-19
T3 2021-22

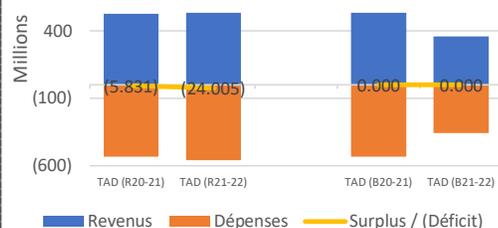


Variance par catégorie
T3 2021-22



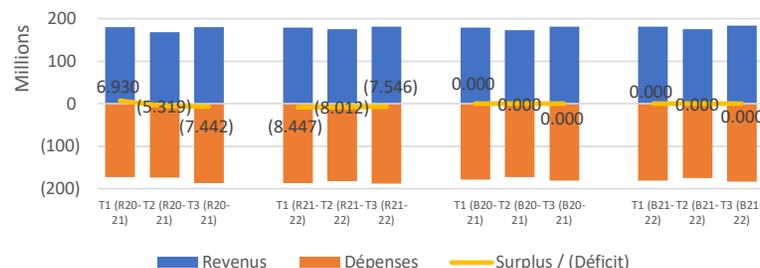
TAD Surplus (Déficit) d'opération

Note: Valeurs de l'échelle monétaire sectionnées afin d'accentuer la variance



Surplus (Déficit) d'opération

Note: Valeurs de l'échelle monétaire sectionnées afin d'accentuer la variance



ANALYSE ET INTERPRÉTATION

Après le 3e trimestre 2021-2022, le Réseau de santé Vitalité affiche un déficit de 24 M\$ comparativement à un déficit de 5.8 M\$ l'année dernière. Ce déficit inclut principalement une baisse du revenu patient de 6.8 M\$ dû aux restrictions aux frontières du Québec et des États-Unis et des dépenses totales engagées en lien à la COVID-19 de 19.3 M\$ après 9 mois d'opération.

FICHE EXPLICATIVE

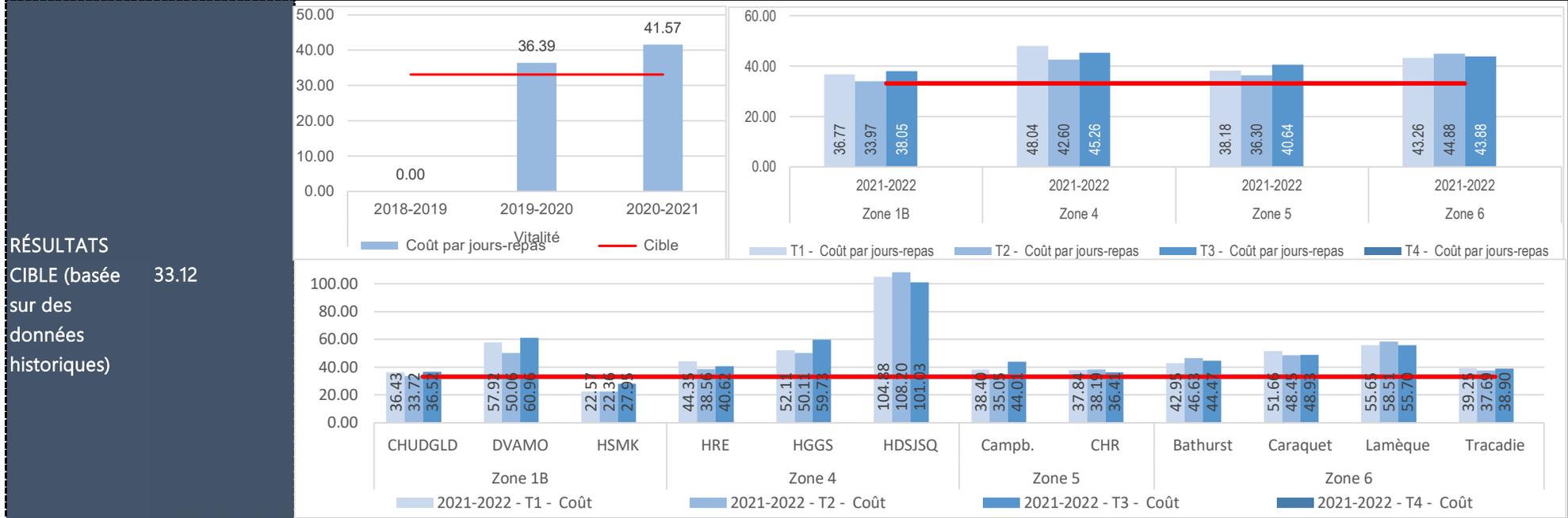
Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

[Retour au sommaire](#)

Coût par jour repas

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle			
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech			

DÉFINITION
Cet indicateur se calcule en divisant les coûts des services alimentaires (salaires, bénéfices et fournitures d'opération) excluant les cafétérias, par le nombre de jour repas (1 jour-repas = 3 repas).



ANALYSE ET INTERPRÉTATION
Les résultats comparatifs à date pour les trois dernières années sont présentés. Le coût par jour repas est à la hausse depuis les trois dernières années. Le coût par jour repas est toujours au-dessus de la cible de 33.12 \$. L'analyse par zone montre que les coûts sont les plus élevés au troisième trimestre dans la Zone 4 (45.26 \$). Le graphique par établissements nous montre les coût plus élevés à HDSJSQ. La pandémie de COVID-19 a un impact sur cet indicateur, notamment le coût des aliments a augmenté beaucoup (inflation au-dessus de la normale) et beaucoup de fournitures jetables utilisés.

✓ Conforme au plan
 ○ Non débuté
● Non conforme au plan et mesures correctives en place
 ☑ Complété
✗ Non conforme au plan et interventions requises

FICHE EXPLICATIVE

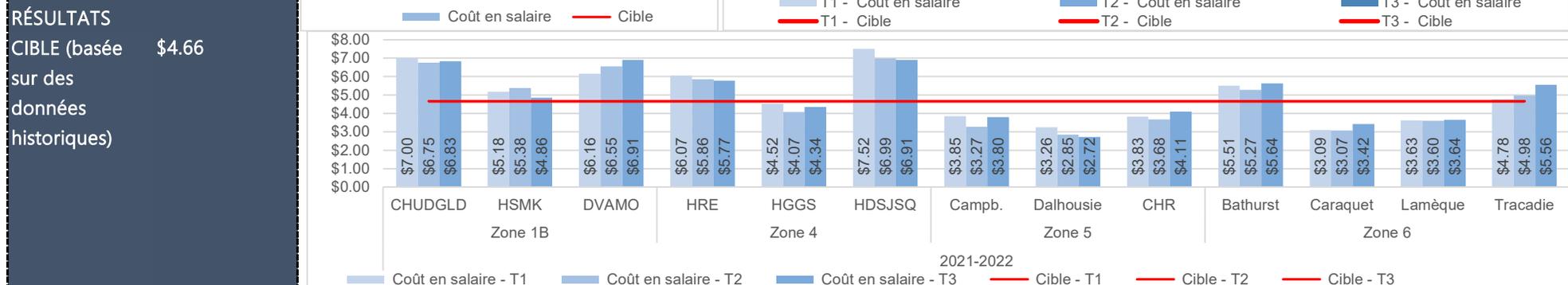
Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

[Retour au sommaire](#)

Coût en salaires du service de l'environnement par pied carré

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Mettre en place une équipe multidisciplinaire pour l'aide à la décision pour des choix environnementaux	○
FRÉQUENCE	Trimestrielle		Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech			

DÉFINITION Cet indicateur reflète les dépenses en salaires du service de l'environnement pour les hôpitaux par pied carré.



ANALYSE ET INTERPRÉTATION Les coûts en salaires du service d'environnement sont à la hausse depuis les dernières années. L'analyse par zone montre que les coûts étaient les plus élevés dans la Zone 1B (6.68) au troisième trimestre de 2021-2022. Seule la Zone 5 atteint la cible.

✓	Conforme au plan	○	Non débuté
●	Non conforme au plan et mesures correctives en place	✓	Complété
✗	Non conforme au plan et interventions requises		

FICHE EXPLICATIVE

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

[Retour au sommaire](#)

Coût d'opération des laboratoires/unité de charge de travail

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle			
SOURCE DE DONNÉES	MIS			

DÉFINITION
Cet indicateur reflète le coût direct moyen par unité de charge de travail dans les services de laboratoire. Les coûts d'opération des laboratoires représentent une proportion importante des coûts d'opération pour des services diagnostiques et ceux-ci sont affectés par la productivité des équipements et du personnel. Un coût par charge de travail permet de comparer la performance des divers services de laboratoire et d'évaluer leur efficacité.



ANALYSE ET INTERPRÉTATION
Les résultats des trois premiers trimestres de 2021-2022 par zone et par établissement sont présentés. La Zone 4 présentait le coût d'opération des laboratoires par unité de charge de travail le plus élevé (1.46 \$) au troisième trimestre tandis que la Zone 1B présente le coût le plus faible (0.98 \$). Le Réseau de santé Vitalité présentait un coût plus élevé que le Réseau de santé Horizon pour l'année 2020-2021 (1.22 \$ comparativement à 1.12 \$).

✓	Conforme au plan	○	Non débuté
●	Non conforme au plan et mesures correctives en place	✓	Complété
✗	Non conforme au plan et interventions requises		

FICHE EXPLICATIVE

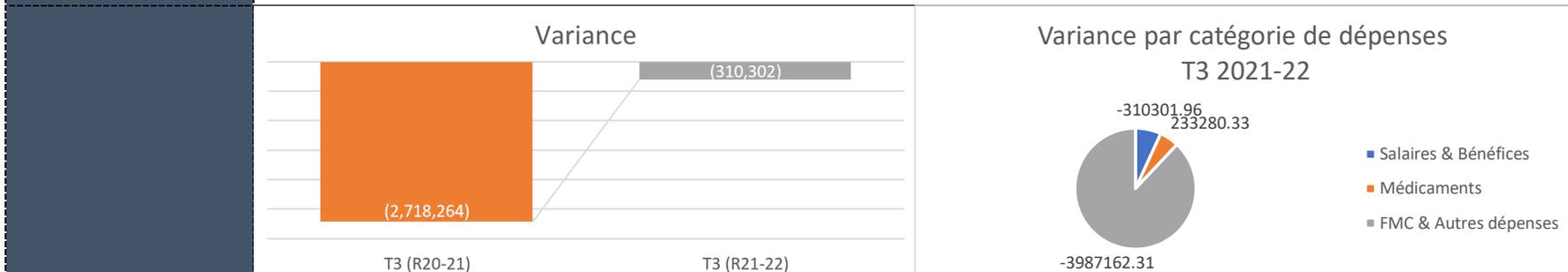
Indicateur: 2.5

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

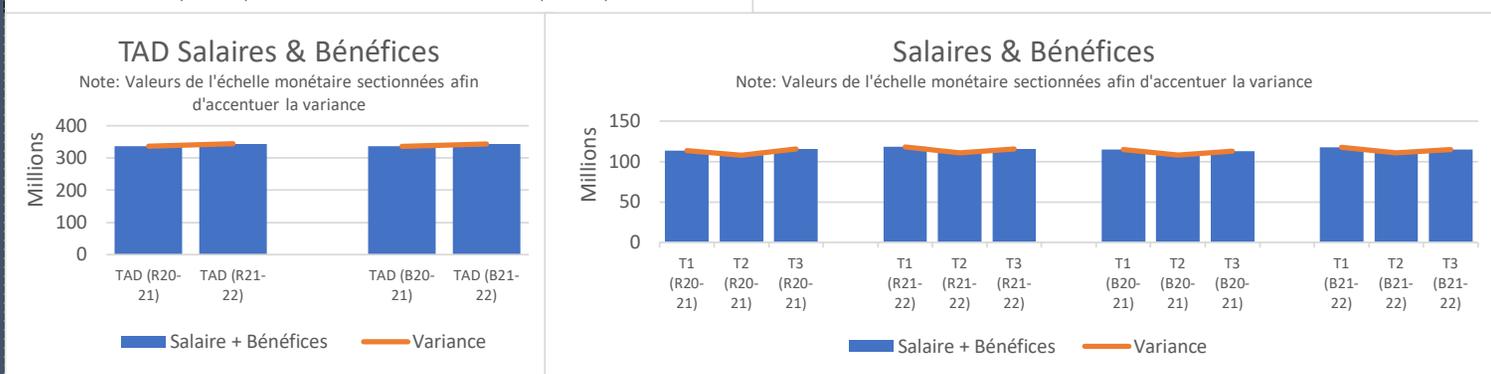
Variance en salaires et bénéfices

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle			
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech			

DÉFINITION Cet indicateur reflète le total des dépenses pour les salaires et les bénéfices (avantages sociaux) comparativement au budget.



RÉSULTATS CIBLE \$0.00



ANALYSE ET INTERPRÉTATION

Comparativement à l'année dernière, la variation au niveau des salaires et bénéfices est passé de 2.7 M\$ défavorable dû au ralentissement des activités à une variance de 310 K\$ défavorable. Notons que les dépenses de salaires et bénéfices en lien à la COVID-19 est de 2.4 M\$ pour le 3e trimestre, si ces dépenses supplémentaires occasionnent un déficit d'opération au 31 mars 2022, ce déficit sera couvert par le Ministère.

FICHE EXPLICATIVE

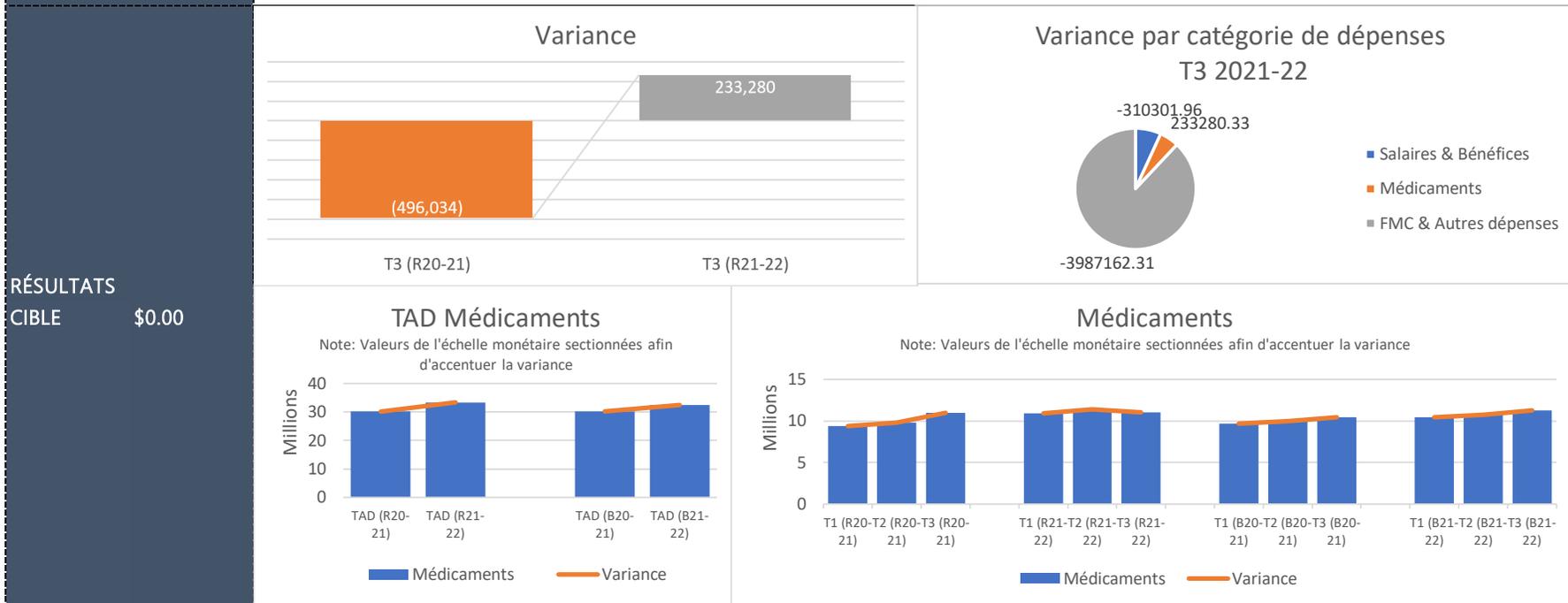
Indicateur: 2.6

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

Variance en dépenses médicaments

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle			
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech			

DÉFINITION Cet indicateur reflète le total des dépenses pour les médicaments comparativement au budget.



RÉSULTATS CIBLE \$0.00

ANALYSE ET INTERPRÉTATION

L'écart favorable au niveau des médicaments est principalement relié à la réduction des activités au niveau des services de l'oncologie (-14.2% des visites comparativement à l'année dernière). La portion des dépenses en médicaments d'oncologie récupérables par amendements budgétaires sont supérieures aux projections de 2.5 M\$ après le 3e trimestre.

FICHE EXPLICATIVE

Indicateur: 2.7

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

Variance en fournitures médicales et chirurgicales, autres dépenses

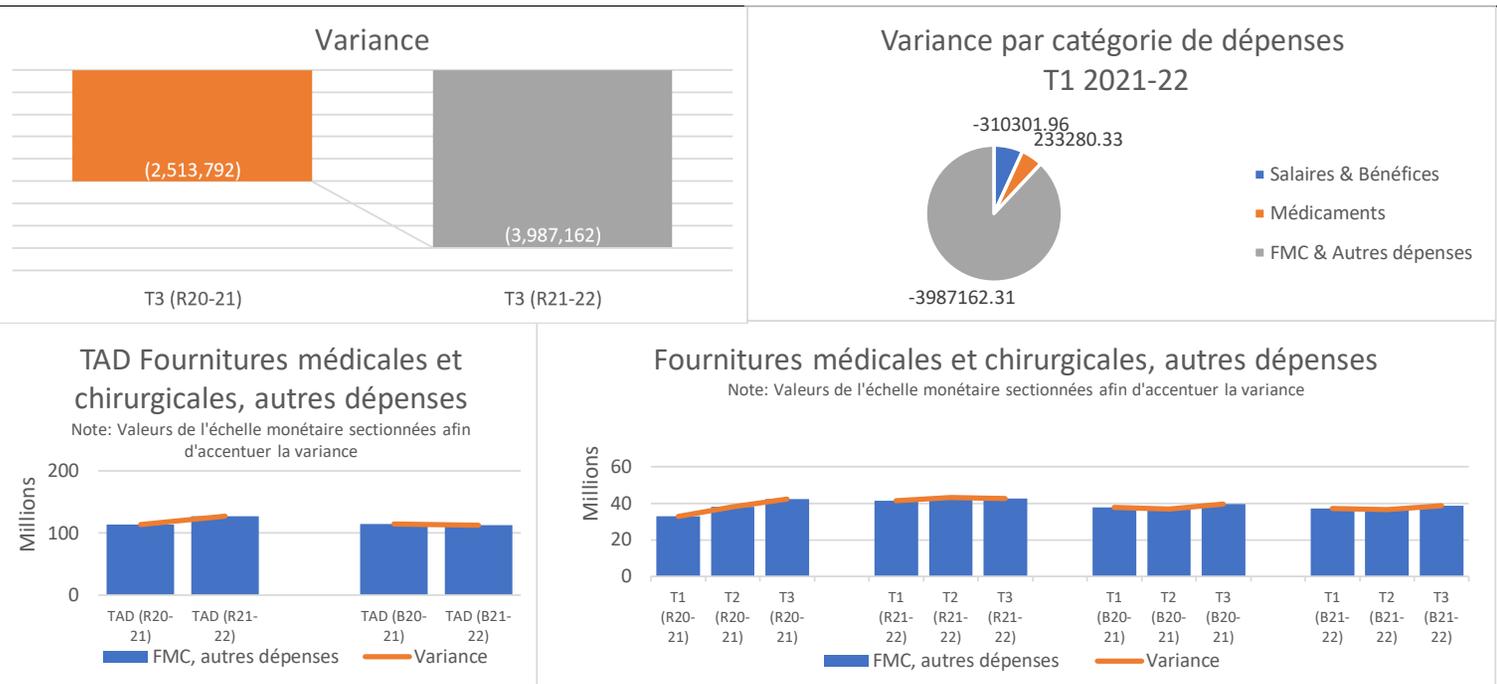
LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Voir à la mise en œuvre du plan directeur du CHUDGLD	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle		Compléter les travaux pour le nouveau bloc opératoire et les soins intensifs au CHUDGLD et compléter les travaux pour l'agrandissement à l'hôpital régional Chaleur	✓
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech		Élaborer et mettre en application un cadre de gestion des projets de construction et de rénovation réalisés en régie interne	✓

DÉFINITION

Cet indicateur reflète le total des dépenses pour les fournitures médicales et chirurgicales et autres dépenses comparativement au budget.

RÉSULTATS

CIBLE \$0.00



ANALYSE ET INTERPRÉTATION

Comparativement à l'année dernière, la variation au niveau des fournitures médicales et chirurgicales et des autres dépenses est passé de 2.5 M\$ défavorable à une variance de 4 M\$ défavorable après 9 mois d'activité. La variance défavorable 4 M\$ du 3e trimestre est principalement justifié par les dépenses COVID-19 de 3 M\$ et l'écart temporel sur les projets de rénovation fonctionnelle de 3.1 M\$. Notons que si les dépenses supplémentaires en lien avec la COVID-19 occasionnent un déficit d'opération au 31 mars 2022, ce déficit sera couvert par le Ministère.

FICHE EXPLICATIVE

Respect – Compassion – Intégrité – Imputabilité – Équité – Engagement

[Retour au sommaire](#)

Coût en énergie par pied carré

LEADERSHIP	Stéphane Legacy	INITIATIVES	Poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration de la performance opérationnelle et financière.	✓
FRÉQUENCE	Trimestrielle		Diminuer la consommation d'énergie fossile	✓
SOURCE DE DONNÉES	Fichier des finances- Meditech			

DÉFINITION Cet indicateur reflète les coûts de l'électricité, de l'huile et du gaz naturel dans les hôpitaux par pied carré.

RÉSULTATS
CIBLE (cible basée sur des données historiques) \$5.54



ANALYSE ET INTERPRÉTATION Le coût en énergie par pied carré était plus bas en 2020-2021 (4.83) comparativement au deux années précédentes. Au troisième trimestre de 2021-2022, le coût était le plus élevé dans la Zone 4 (6.69) et le plus faible dans la Zone 6 (5.41). Au niveau des établissements, c'est HDSJSQ qui a le coût les plus élevés.

- ✓ **Conforme au plan**
- **Non conforme au plan et mesures correctives en place**
- ✗ **Non conforme au plan et interventions requises**
- **Non débuté**
- ✓ **Complété**

Note couverture

Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Révision de politiques et procédures**

En annexe la révision de politiques et procédures pour approbation par le Comité de finances et de vérification.

- Comité des finances et de vérification - CA-330
- Limite d'autorisation des dépenses - CA-266

Soumis le 1^{er} février 2022 par Stéphane Legacy, vice-président - Services de consultation externe et Services professionnels et, par intérim, Services de soutien et Services financiers

Manuel : Conseil d'administration

Titre :	COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION		N° : CA-330
Section :	Comités du Conseil	Date d'entrée en vigueur :	2021-06-22
Mandataire :	Conseil d'administration	Date de révision précédente :	2020-06-23
Approbateur :	Conseil d'administration Michelyne Paulin, présidente David Savoie, président	Date de la signature :	2021-06-22
Établissement(s)/programme(s):			

BUT

Le Comité des finances et de vérification (le « comité ») aide le Conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau de santé Vitalité (« le Réseau ») à s'acquitter de ses responsabilités pour assurer la viabilité financière et organisationnelle. Il recommande des mesures relatives à l'allocation des ressources, y compris l'adoption du budget annuel, et il surveille la performance financière sur une base continue. Il analyse la situation financière de l'organisation et les risques financiers auxquels celle-ci s'expose et il en informe le Conseil. En outre, le comité est responsable d'aider le Conseil à assumer sa responsabilité de surveillance quant à l'exactitude des rapports financiers en veillant à ce que la direction ait établi des systèmes appropriés de contrôles internes et de superviser le processus de vérification externe. Il oriente également le Conseil sur l'investissement de fonds pour lequel il a une responsabilité fiduciaire.

Composition et fonctionnement

1. Le comité est constitué d'au moins quatre membres du Conseil ayant droit de vote, dont le trésorier, qui est le président.
2. Le comité se réunit quatre fois par année selon un calendrier préétabli et à la demande du président du comité.
3. Le comité fonctionne en respectant les lignes directrices sur les comités du Conseil (CA-300).
4. Les vérificateurs du Réseau doivent être mis au courant du nom des membres du comité.

5. Le comité doit rencontrer le vérificateur externe lorsqu'il y a lieu pour examiner tout dossier qui, de l'avis du comité ou des vérificateurs, devrait être porté à l'attention du Conseil.

Responsabilités

Sous réserve des pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, les responsabilités du comité sont les suivantes :

Supervise la performance et la viabilité financière

Le Comité :

1. Examine le plan d'affaires annuel, y compris les hypothèses financières, et formule des recommandations au Conseil;
2. Analyse la performance financière du Réseau et présente un rapport à ce sujet à chaque réunion du Conseil et veille à ce que l'organisation mène ses activités en fonction du financement obtenu;
3. Passe en revue les plans établis par la direction pour corriger tout écart entre le plan opérationnel et la performance réelle et recommande ceux-ci au Conseil, surveille la mise en œuvre et fait rapport au Conseil à ce sujet;
4. Examine les ententes de responsabilisation en matière de livraison de services avec le ministère de la Santé et fait des recommandations au Conseil à ce sujet;
5. Passe en revue l'accord-cadre de services (ACS) entre le Réseau et Service Nouveau-Brunswick et fait des recommandations au Conseil à cet égard;
6. Analyse les rapports financiers qui exigent l'approbation du Conseil avant la présentation au ministère de la Santé et fait des recommandations au Conseil à cet égard;

Veille à ce que des ressources ou les biens soient disponibles et utilisés efficacement

Le comité :

1. S'assure que la direction a établi des processus de gestion des ressources (ressources physiques, biens, actifs, technologie, équipements, etc.);
2. Assure la disponibilité des fonds d'immobilisations pour entretenir et remplacer les installations et autres actifs qui sont nécessaires pour fournir des services aux clients et faire des recommandations au Conseil à cet égard;
3. S'assure que les biens sont utilisés efficacement;

4. S'assure que la direction a établi des processus en place pour éviter la dépréciation d'actifs en raison d'un manque d'entretien préventif ou d'autres causes.

Supervise les risques pour protéger la viabilité financière et les actifs

Le comité :

1. Détermine, le cas échéant, les risques financiers que prend le Réseau et veille à ce que le Conseil les comprenne;
2. S'assure que la direction a établi des systèmes et des contrôles internes pour gérer ces risques et que ces systèmes sont en place;
3. Surveille l'observation des obligations statutaires et réglementaires;
4. Révise les politiques et procédures relatives aux fonctions de finances et de vérification de l'organisation pour recommandation au Conseil;
5. Examine l'efficacité du processus global de détermination des risques touchant les rapports financiers, élabore des plans de gestion des risques organisationnels et analyse les mesures/stratégies d'atténuation relativement aux risques importants.

Supervise la vérification

Le comité examine la planification et les résultats des activités de vérification externe et les rapports suivis avec le vérificateur externe.

1. Examine et recommande le mandat du vérificateur externe pour l'approbation par le Conseil;
2. Examine le plan de vérification externe annuel;
3. Veille à la satisfaction quant à l'indépendance du vérificateur externe;
4. Fait une revue des services autres que la vérification par le cabinet des vérificateurs ou ses associés (incluant les honoraires approximatifs), et examine les répercussions sur l'indépendance du vérificateur externe;
5. Rencontre périodiquement, et au moins une fois l'an, le vérificateur externe sans la présence de la direction;
6. Analyse les états financiers annuels vérifiés et formule des recommandations au Conseil à cet égard; tient compte des changements, s'il y a lieu, en matière de principes et de méthodes comptables, des ajustements importants découlant de la vérification, de la conformité aux règles comptables et du respect des obligations juridiques;

7. Analyse l'évaluation de la direction concernant le respect des lois, des règlements, des règles et des contrats;
8. Passe en revue l'évaluation de la direction concernant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes liés aux systèmes de comptabilité et d'information financière ainsi que les recommandations des vérificateurs externes;
9. Obtient la certitude que la direction a établi un environnement de contrôle adéquat qui met l'accent sur la responsabilité des employés sur le plan de la gestion des fonds publics et qu'elle a mis en place des politiques et procédures appropriées quant au contrôle et à la protection des actifs (p. ex. couverture d'assurance, processus d'autorisation d'achats, etc.).
10. Recommande au Conseil la nomination du vérificateur externe.

Gestion des investissements

1. Le comité examine annuellement la politique relative aux investissements pour ceux qui gèrent les fonds du Réseau et recommande les révisions nécessaires au Conseil.
2. Il effectue un suivi trimestriel des rendements du portefeuille d'investissements.

Autres

Le Comité :

1. Examine les directives et procédés relatifs à la revue et à l'approbation des dépenses du président-directeur général;
2. Avise, sur demande, le Comité exécutif sur des sujets de nature financière que le Comité exécutif doit traiter entre les réunions du Conseil;
3. Soumet à l'approbation du Conseil un plan de travail annuel et les résultats attendus.

Rapport

Le Comité fait rapport de ses réunions au Conseil et conserve les procès-verbaux de ses réunions.

Remplace : Zone 1 : _____ Zone 5 : _____ Zone 4 : _____ Zone 6 : _____
--

Manuel : Conseil d'administration

Titre :	LIMITE D'AUTORISATION DE DÉPENSES	N° : CA-265
Section :	Orientation/lignes directrices	Date d'entrée en vigueur : 2021-06-22
Mandataire :	Conseil d'administration	Date de révision précédente : 2021-06-22
Approbateur :	Conseil d'administration Michelyne Paulin, présidente David Savoie, président	Approuvée le : 2022-06-xx
Établissement(s)/programme(s) :		

BUT

Dans le cadre du cycle de planification et du processus de planification stratégique, le Conseil d'administration (le « Conseil »), après un examen attentif du plan opérationnel et du plan d'affaires (PRSA) du Réseau, approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisations annuels. La responsabilité de la mise en œuvre du plan incombe ensuite au président-directeur général (le « PDG »).

Pour faciliter la mise en œuvre, le Conseil délègue des pouvoirs de dépenses au PDG. Le Conseil indique également que certaines commandes, certains contrats ou d'autres achats qui dépassent la limite monétaire déclarée plus loin ne peuvent être conclus que sur autorisation du Conseil.

POLITIQUE

1. BUDGET D'EXPLOITATION ET FONCTIONNEMENT ORDINAIRE

Opérations courantes dans le cadre du budget approuvé et des contrats courants relatifs au fonctionnement ordinaire.	Autorité illimitée du PDG
--	---------------------------

2. BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Dépenses budgétaires spécifiées dans le PRSA :	Autorité illimitée du PDG, sauf ce qui est noté plus bas où ceci requière une approbation du Conseil d'administration
a) Acquisition d'actifs de plus de 2 000 000 \$, y compris les projets de technologie de l'information.	Plus de 2 000 000 \$
b) Besoins en fonds d'urgence non budgétisés. Tout engagement supérieur aux fonds d'urgence soumis à la prochaine réunion ordinaire du Conseil pour approbation.	Plus de 1 000 000 \$

3. COMMANDES ET AUTRES CONTRATS NÉCESSITANT L'APPROBATION DU CONSEIL

- Prêts hypothécaires/dettes
- Contrats représentant un engagement de plus de 5 000 000 \$ par année
- Tout contrat d'une durée supérieure à 10 ans
- Plans d'avantages
- Baux/location de locaux et de biens représentant un engagement de plus de 1 000 000 \$ par année
- Contrats de services à la clientèle (nouveaux contrats, résiliation, modifications importantes) représentant un engagement de plus de 5 000 000 \$ par année

Le Conseil sera informé de tout contrat qui, de l'avis du PDG, pourrait présenter un intérêt particulier pour les membres du Conseil.

4. ACQUISITION OU CESSION DE BIENS IMMOBILIERS

Tous les contrats d'acquisition ou de cession de biens immobiliers doivent être approuvés au préalable par le Conseil, sauf les contrats d'aliénation d'actifs d'un montant de 150 000 \$ ou moins. Ces derniers peuvent être présentés à l'approbation du Conseil à la première réunion prévue suivant l'achèvement des travaux de la transaction.

5. DÉSIGNATIONS

- 5.1 Le PDG peut désigner des limites du pouvoir de signature pour le chef des Services financiers, les vice-présidents et les autres membres de la haute direction

ayant des responsabilités particulières. Une liste à jour de toutes ces désignations est mise à la disposition du Comité des finances et de vérification sur demande.

- 5.2 Les vice-présidents du Réseau remplient un formulaire de délégation du pouvoir de signature spécifique pour les dépenses sous leur contrôle direct et ils feront approuver cette délégation et tout changement à celle-ci par ~~la le vice-présidente Performance et Qualité et des Services généraux et le chef des Services financiers.~~ **la le vice-présidente Performance et Qualité et des Services généraux et le chef des Services financiers.**

Remplace :	Zone 1 : _____	Zone 5 : _____
	Zone 4 : _____	Zone 6 : _____

Note d'information

Point 6.5

Nom du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : Opérations bancaires – changement de signataire

Décision recherchée

Selon le règlement administratif du Réseau, article B.18.0 Opérations bancaires et B.19.0 Signataires :

- Approbation d'ajouter le nom de Monsieur Stéphane Legacy, vice-président aux Services de consultation externe et aux Services professionnels et, par intérim, aux Services de soutien et aux Services financiers comme signataire afin de permettre de s'acquitter de ses fonctions en tant que vice-président des Services financiers.
- Approbation du retrait du nom de Madame Gisèle Beaulieu, vice-présidente – Performance et Qualité comme signataire.

Contexte/problématique

En vertu des règlements administratifs du Réseau,

Article B.18.0 Opérations bancaires :

Le conseil doit désigner de temps à autre des banques à charte, des sociétés de fiducie ou des coopératives de crédit dans lesquelles les fonds de la RRS seront déposés et il peut autoriser l'ouverture de comptes selon les besoins. Le conseil peut, par résolution, autoriser un ou plusieurs dirigeants ou employés, pour le conseil ou au nom du conseil, à :

(a) déposer au crédit de la RRS dans une banque, une société de fiducie ou une coopérative de crédit désignée par le conseil toutes les sommes reçues par la RRS;

(b) effectuer un retrait par chèque des fonds de la RRS nécessaires pour le paiement des comptes par la RRS; et

(c) emprunter de l'argent de temps à autre pour répondre aux besoins de la RRS avec l'approbation du Ministre.

Et de l'article B.19.0 Signataires :

La présidente-directrice générale et le directeur des Services financiers doivent signer au nom de la RRS et apposer le sceau de la RRS à tous les contrats, toutes les ententes, tous les transferts, toutes les hypothèques ou tous les autres documents nécessitant le sceau. Le conseil peut autoriser par résolution la présidente-directrice générale ou d'autres employés à exécuter tout contrat, accord ou autre document que le conseil juge nécessaire.

En plus de ses rôles existants, M. Legacy prendra le rôle de vice-président aux Services financiers, par intérim, à partir du 1^{er} janvier 2022. Ce changement est issu d'un réalignement des rôles et responsabilités dans l'équipe de leadership du Réseau.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

Le Conseil d'administration pourra entériner cette résolution, lors de leur prochaine réunion.

Considérations importantes

Répercussion	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Qualité et sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Partenariats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Gestion des risques (analyse légale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Allocation des ressources (analyse financière)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Impacts politiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Réputation et communication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...

Suivi à la décision

Ratification de cette résolution lors de leur prochaine réunion du Conseil d'administration.

Proposition et résolution

Proposé par

Appuyé par

Et résolu que le Comité des finances et de vérification

- Approuve l'ajout du nom de Monsieur Stéphane Legacy, vice-président aux Services de consultation externe et aux Services professionnels, et, par intérim, aux Services de soutien et aux Services financiers comme signataire afin de permettre de s'acquitter de ses fonctions en tant que vice-président aux Services financiers.
- Approuve le retrait du nom de Madame Gisèle Beaulieu, vice-présidente – Performance et Qualité comme signataire.

En vertu du règlement administratif du Réseau, article B.18.0 Opérations bancaires et B.19.0 Signataires

Adopté

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Note d'information

Point 6.6

Nome du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Décision recherchée

À titre d'information seulement.

Contexte/problématique

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) établis régulièrement de nouvelles normes, Normes comptables pour le secteur public (NCSP), afin d'assurer que les secteurs publics publient des rapports financiers qui reflètent le plus adéquatement possible leur réalité financière, tout en prenant compte de la gestion des risques qui s'ensuivent.

La province du Nouveau-Brunswick adhère aux normes comptables (NCSP) en ce qui a trait à leurs obligations de rendre des comptes à la population.

Le chapitre SP 3280, qui porte sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été ajouté au Manuel comptable du secteur public en août 2018 et son application est prévue pour entrer en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Ce chapitre porte sur le devoir d'évaluer et de comptabiliser toutes obligations juridiques qui existent ou qui pourraient être engendrées lorsqu'un actif immobilier corporel est ou serait mis hors service. Ces obligations légales pourraient comprendre entre autres, le retrait de réservoir de stockage de carburant, la décontamination de sol en rapport de produits toxiques, la disposition de produits toxiques et/ou radioactifs nécessaires à l'opération d'équipements spécialisés, le démantèlement de chaufferies (boilers), etc.

Le Réseau gère des bâtiments et opère des équipements qui répondent à ces normes.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

Le Réseau possède déjà des processus de gestion de mise hors service pour les équipements, les chaufferies et les bâtiments (comme le désamiantage), tel que requis par les lois, afin de réduire les risques de contamination.

À ce jour, le Réseau ne s'est pas doté d'un plan global qui lui permettrait d'évaluer et de chiffrer ses obligations juridiques, tel qu'exigé par la nouvelle norme comptable.

Considérations importantes

La comptabilisation de l'obligation de la mise hors service des immobilisations des actifs immobiliers corporels, selon les normes, n'affectera pas les résultats des opérations régulières. Cette comptabilisation devrait être présentée dans les états financiers se terminant le 31 mars 2023.

Répercussion	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Qualité et sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Partenariats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Gestion des risques (analyse légale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...
Allocation des ressources (analyse financière)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Impacts politiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Réputation et communication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	...

Suivi à la décision

Aucune

Proposition et résolution

Aucune

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Office of the Comptroller / Bureau du contrôleur
Finance and Treasury Board / Finances et Conseil du Trésor
P.O. Box/C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Tel/Tél. (506) 453-2565
Fax/Télec. (506) 457-6878

Date : 23 November 2021 / Le 23 novembre 2021
To/Dest. : Reporting Entities / Périmètre comptable
From/Exp. : Paul Martin, Comptroller / Contrôleur
Subject/objet : Asset Retirement Obligations / Obligation liées à la mise hors service d'immobilisations

The Province of New Brunswick will be adopting the new Public Sector Accounting Standard Section - *PS 3280, Asset Retirement Obligation* as of the effective date of 1 April 2022.

La province du Nouveau-Brunswick adoptera le chapitre des Normes comptables pour le secteur public *SP 3280, Obligation liées à la mise hors service d'immobilisations* à compter de la date d'entrée en vigueur du 1^{er} avril 2022.

Under *PS 3280*, an asset retirement obligation (ARO) is a legal obligation associated with retiring a tangible capital asset. A few common sources of AROs are asbestos, retiring underground storage tanks, decommissioning mines and gravel pits and the proper disposal of certain medical equipment. A listing of identified potential AROs in provincial and federal legislations was developed and included as an appendix to this memo. Please note that other asset retirement obligations may exist; this is not an exhaustive list.

En vertu du *SP 3280*, une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) est une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Quelques sources courantes d'OMHS sont l'amiante, la mise hors service des réservoirs de stockage du carburant, le déclassement des mines et des gravières et l'élimination appropriée de certains équipements médicaux. On a dressé une liste des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations possibles qui figurent dans les lois provinciales et fédérales, et on l'a jointe à la présente note de service. Veuillez noter qu'il peut exister des autres obligations liées à la mise hors service; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

With respect to asbestos, we would like to draw your attention to *PS 3280.18* which states that "The ability to postpone the asbestos removal does not relieve the entity of the obligation."

En ce qui concerne l'amiante, nous aimerions attirer votre attention sur le *SP 3280.18* qui stipule que « L'entité peut reporter le moment du désamiantage, mais elle n'est pas dispensée de son obligation pour autant. »

As your organization is part of the Province's government reporting entity, we are requesting

Comme votre organisation fait partie du périmètre comptable du gouvernement de la province, nous vous demandons des renseignements concernant

information regarding your application of asset retirement obligation standards.

Please confirm that you have a plan in place for implementing this new accounting standard and provide a summary of this plan, including the major categories of AROs considered and the timelines for determining the amount to be recognized in connection with the ARO standard. For provincial budgeting purposes, an estimate of the ARO liability to be recognized will be required no later than 15 January 2022.

If your organization has concluded that it does not have any ARO to recognize, please indicate so in your response, along with the basis for your conclusion (i.e. entity does not own any tangible capital assets).

We would appreciate a response by 6 December 2021 to oc accounting@gnb.ca.

Thank you in advance for your continued co-operation in this matter. Should you have questions please contact Amy Murdock at (506) 478-7620.

vosre application des normes relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Veillez confirmer que vous avez un plan en place pour la mise en œuvre de cette nouvelle norme comptable et fournir un résumé de ce plan, y compris les principales catégories d'OMHS considérées et les délais pour déterminer le montant à comptabiliser en lien avec le norme d'OHMS. Aux fins de la budgétisation provinciale, une estimation du passif de l'OHMS à reconnaître sera requise au plus tard le 15 janvier 2022.

Si votre organisation a conclu qu'elle n'a pas d'OHMS à reconnaître, veuillez l'indiquer dans votre réponse, ainsi que le fondement de votre conclusion (c.-à-d. que l'entité ne possède aucun immobilisation corporelle).

Nous vous serions reconnaissants de répondre d'ici le 6 décembre 2021 oc accounting@gnb.ca.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration continue dans ce dossier. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Amy Murdock au (506) 478-7620.



Paul Martin, FCPA, FCA
Comptroller / Contrôleur

Legislation and Regulations

ARO Type	Reference
Area affected by an abandoned logging road or other works rehabilitation	Crown Lands and Forests Act: section 81(2)
Assets with asbestos-containing materials	Occupational Health and Safety Act - Code of Practice for Working with Material Containing Asbestos Regulation (92-106): section 3
Compressed gas or device that utilizes compressed gas for fuel for the production of heat or steam disposal	Boiler and Pressure Vessel Act: sections 34(1) and 34(6)
Computers and other information storage devices that contain confidential information disposal	Right to Information and Protection of Privacy Act - General Regulation (2010-111): section 4.2(2)
Discontinuance of planned mining work and actions taken by the Recorder under section 66(1) for the protection, reclamation and rehabilitation of the environment	Mining Act: sections 66(1) and 66(2)
End of a lease reclamation plan	Quarriable Substances Act: section 9(1)(a)(iv)
Firearm disposal	Firearms Act
Halocarbon recovery when contained in the system before dismantling, decommissioning or destroying the system	Federal Halocarbon Regulations (8.1)
Hazardous substance disposal, including lead	Occupational Health and Safety Act - General Regulation (91-191): sections 49.1(1), 69, 129.1(2), 177(2), 207.1(2) and 235(1)
Land impacted by exploration or test holes restoration	Oil and Natural Gas Act - Geophysical Exploration Regulation (86-191): sections 39(1), schedule D and various other sections
Land restoration to its original state	Clean Water Act: sections 8.1(1) and 8.1(2)
Mine explosive (underground) disposal	Occupational Health and Safety Act - Underground Mine Regulation (96-105): section 130
Mine rehabilitation or reclamation	Mining Act - General Regulation (86-98): section 30(3)(n)
Nuclear facility or nuclear powered vehicle decommission	Federal Nuclear Safety and Control Act

ARO Type	Reference
Nuclear substance abandonment	Federal Nuclear Safety and Control Act
PCB destruction	PCB regulations (19)
Pesticide storage area abandonment	Pesticides Control Act (21) Pesticides Control Act - General Regulation (96-126): section 11(2) to 11(4)
Petroleum well abandonment	Petroleum Act: section 42
Pipeline abandonment	Pipeline Act, 2005 - Pipeline Filing Regulation (2006-3): section 8(20-21)
Storage tank system (above or underground) withdrawn from service or removed	Federal Code of Practice for Storage Tanks systems and allied products (9) Federal Storage Tank Systems for Petroleum Products and Allied Petroleum Products Regulations (44)
Storage tank system (underground) or steel storage tank (underground) disposal	Clean Environment Act - Petroleum Product Storage and Handling Regulation (87-97): sections 239(1), 239(2) and 239(3)
Time-expired, surplus or damaged explosive destruction.	Occupational Health and Safety Act - General Regulation (91-191): sections 49.1(1), 69, 129.1(2), 177(2), 207.1(2) and 235(1)
Topsoil removal site rehabilitation	Topsoil Preservation Act - General Regulation (95-66): sections 12(1) and 12(2)
Toxic substances, methyl bromide, HCFCs or HFCs destruction (See table 1 of schedule 1, table 3 of schedule 1 and table 4 of schedule 1 of the regulation for more details on the substances included)	Federal Ozone-depleting substances and Halocarbon Alternatives Regulations (12), (18), (32), (54), (65.05)
Other	Contract, Agreement, Government Directive, Promissory Estoppel or Other source

Lois et règlements

Type d'OMHS	Référence
Réhabilitation d'une zone affectée par un chemin forestier abandonné ou d'autres travaux. n.a.	<i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> , paragraphe 81(2)
Présence de matériaux contenant de l'amiante	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail – Règlement sur le code de directives pratiques pour la manipulation de matériaux contenant de l'amiante</i> 92-106, article 3
Élimination de gaz comprimé ou d'un dispositif qui utilise du gaz comprimé comme combustible pour la production de chaleur ou de vapeur.	<i>Loi sur les chaudières et appareils à pression</i> : paragraphes 34(1) et 34(6)
Ordinateurs et autres dispositifs de stockage d'information contenant des renseignements confidentiels à éliminer.	<i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée – Règlement général</i> 2010-111, paragraphe 4.2(2)
Cessation des activités d'exploitation minière prévues et mesures prises par le rapporteur, en vertu du paragraphe 66(1), pour la protection, la remise en état et la réhabilitation de l'environnement.	<i>Loi sur les mines</i> , paragraphes 66(1) et 66(2)
Plan de remise en état à la fin du contrat de location	<i>Loi sur l'exploitation des carrières</i> , sous-alinéa 9(1)(a)(iv)
Élimination d'armes à feu	<i>Loi sur les armes à feu</i>
Récupération d'halocarbures lorsqu'ils sont contenus dans un système avant le démantèlement, la mise hors service ou la destruction du système.	<i>Règlement fédéral sur les halocarbures</i> 8.1
Élimination de substances dangereuses, y compris du plomb.	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail – Règlement général</i> 91-191, article 69 et paragraphes 49.1(1), 129.1(2), 177(2), 207.1(2) et 235(1)
Restauration de terres touchées par des trous d'exploration ou d'essai.	<i>Loi sur le pétrole et le gaz naturel – Règlement sur la prospection géophysique</i> 86-191, paragraphe 39(1), annexe D et divers articles
Restauration de terres à leur état original	<i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> , paragraphes 8.1(1) et 8.1(2)
Élimination d'explosifs de mine (sous terre)	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail – Règlement sur les mines souterraines</i> 96-105 : article 130

Type d'OMHS	Référence
Réhabilitation ou remise en état d'une mine	<i>Loi sur les mines – Règlement général 86-98, alinéa 30(3)(n)</i>
Déclassement d'une installation nucléaire ou d'un véhicule à propulsion nucléaire	<i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires du Canada</i>
Abandon de substances nucléaires	<i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires du Canada</i>
Destruction de BPC	<i>Règlement sur les BPC 19</i>
Abandon d'une aire d'entreposage de pesticides	<i>Loi sur le contrôle des pesticides (21)</i> <i>Loi sur le contrôle des pesticides – Règlement général 96-126, paragraphes 11(2) à 11(4)</i>
Abandon d'un puits de pétrole	<i>Loi sur les ressources pétrolières, article 42</i>
Abandon d'un pipeline	<i>Loi de 2005 sur les pipelines – Règlement sur les exigences de dépôt concernant les pipelines 2006-3, paragraphes 8(200 et 8(21)</i>
Mise hors service ou enlèvement d'un système de réservoirs de stockage (en surface ou sous terre)	Code de recommandations techniques pour les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (9) Règlement fédéral sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (44)
Élimination d'un système de réservoirs de stockage (sous terre) ou d'un réservoir de stockage en acier (sous terre)	<i>Loi sur l'assainissement de l'environnement – Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers (87-97), paragraphes 239(1), 239(2) et 239(3)</i>
Destruction d'explosifs périmés, excédentaires ou endommagés	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail – Règlement général (91-191), article 69 et paragraphes 49.1(1), 129.1(2), 177(2), 207.1(2) et 235(1)</i>
Réhabilitation d'un site par enlèvement de la terre végétale	<i>Loi sur la protection de la couche arable – Règlement général (95-66), paragraphes 12(1) et 12(2)</i>
Destruction de substances toxiques, de bromure de méthyle, d'hydrocarbure chloré et fluoré ou d'hydrocarbure fluoré (Pour plus de détails sur les substances incluses, voir le tableau 1 de l'annexe 1, le tableau 3 de l'annexe 1 et le tableau 4 de l'annexe 1 du règlement)	Règlement fédéral sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement (12), (18), (32), (54), (65.05)

Type d'OMHS	Référence
Autre	Contrats, ententes, directives gouvernementales, préclusions promissaires ou autres sources

Note d'information

Point 6.7

Nome du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : Gestion des investissements en date du 31 décembre 2021

Décision recherchée

Pour information : Compte-rendu sur les investissements

Contexte/problématique

Dans le contexte des fonds non partageables (référence point 7.3 Fonds non partageables), en 2012, le Réseau a investi les montants cumulés dans divers placements comme suit :

- Dans la Zone Beauséjour, les placements ont été réparties entre les Placements Louisbourg et Financière, Banque Nationale, de l'ordre de 1 160 764 \$ et de 1 310 963 \$ respectivement, pour un total de 2 471 727 \$.
- Dans la zone Restigouche, les fonds totalisant 4 849 272 \$ ont été investis dans un compte de banque, à la Banque Nationale.

Les placements dans Placements Louisbourg et Financière, Banque Nationale ont été répartis entre des titres à revenus fixes et des fonds d'actions.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

Depuis 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 mars 2021, les fonds ont généré des rendements de :

Zone 1 / Beauséjour :	586 093 \$
Placements Louisbourg :	<u>874 185 \$</u>
Financière, Banque Nationale :	
Total :	1 460 278 \$

Zone 5 / Restigouche :	
Banque Nationale :	329 250 \$

En janvier 2020, avec la hausse de la volatilité des marchés boursiers, il a été recommandé que les fonds soient transférés dans des marchés monétaires, en correspondance à la politique sur les investissements et de la loi sur les Régies. En avril 2020, les fonds ont été placés dans des marchés monétaires.

Au cours de l'année courante (1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021), les fonds ont généré en rendement :

Placements Louisbourg :	(788) \$
Financière, Banque Nationale :	52 272 \$
Banque Nationale :	15 322 \$

Nous remarquons que Placements Louisbourg ont placé les investissements dans un fond « Louisbourg Money Market » qui ne génère aucun rendement. Un changement des signataires est requis afin d'effectuer le transfert des fonds soit vers des fonds monétaires (revenus fixes) ou une autre firme.

Dans la zone 1, bien que des achats ont été confirmés envers les fonds d'une valeur de 2 822 500 \$, il n'y a eu aucun retrait des comptes d'investissements. Les achats ont été absorbés temporairement par les flux monétaires des opérations. Les soldes des comptes d'investissements (avant transfert) se chiffrent à :

Placements Louisbourg :	1 745 853 \$
Financière, Banque Nationale :	<u>2 235 565 \$</u>
Total :	3 981 418 \$

Dans la zone 5, un montant de 1 487 590 \$ en achat a été déboursé des fonds. Un montant additionnel de 580 000 \$ a été confirmé et complété, toutefois le transfert de fonds n'a pas encore été effectué.

Banque Nationale :	3 706 254 \$
--------------------	--------------

Considérations importantes

Les signataires doivent être mis à jour auprès des institutions bancaires.

Répercussion	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Qualité et sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Partenariats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Gestion des risques (analyse légale)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Allocation des ressources (analyse financière)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Impacts politiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Réputation et communication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...

Suivi à la décision

Aucune

Proposition et résolution

Aucune

Soumis le 1^{er} février 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Note couverture

Réunion du Comité des finances et de vérification
Date : le 15 février 2022

Objet : **Budget 2022-2023**

Annuellement, le Réseau de santé Vitalité doit préparer son budget d'exploitation pour la nouvelle année financière et de le faire approuver par le Conseil d'administration.

En date de cette note, il n'y a eu aucune annonce du budget provincial et communication liées aux financements qui seraient allouées pour l'année 2022-2023. Un budget sera soumis au Comité des finances et de vérification pour approbation dès que nous recevons la lettre de budget provisoire.

Soumis le 27 janvier 2022 par Alain Lavallée, chef des Services financiers

Note d'information

Point 6.9

Nom du comité : Comité des finances et de vérification

Date : 15 février 2022

Objet : Signature de la nouvelle entente des Services de sécurité

Décision recherchée

- Selon la politique CA-265, les ententes représentant un engagement de plus de 5 000 000 \$ par année doivent recevoir l'approbation du Conseil d'Administration.
- L'appel d'offres pour les services de sécurité, qui a été émis par Service Nouveau-Brunswick au nom des deux régies de la santé pour les services de sécurité est présentement en phase finale de négociations et devrait entrer en vigueur pour le 1^{er} avril 2022.
- Autorisation par le Conseil d'administration que la présidente-directrice générale ainsi que du vice-président des Services financiers approuvent l'entente de services lors que celle-ci sera prête pour signature. Les négociations devraient être complétées d'ici le début mars 2022.

Contexte/problématique

- L'entente actuelle avec GardaWorld est venue à échéance le 31 octobre 2020. Depuis, la première année d'option fut exercée afin de prolonger cette dernière jusqu'au 31 octobre 2021, suivi d'une deuxième entente de prolongation qui vient à échéance le 6 avril 2022. L'entente actuelle est pour 207 064 heures de services, soit l'équivalent de 106 ETP pour une valeur totale de 4 651 074 \$ annuellement.
- Un appel d'offres fut préparé par Service Nouveau-Brunswick avec la collaboration du Réseau de santé Vitalité et le Réseau de santé Horizon en juin 2021. L'appel d'offres fut publié le 22 juillet 2021.
- Des ajustements et des améliorations furent apportés comparativement au RFP de 2017 provenant d'expériences vécues.
- La durée de la nouvelle entente de services de sécurité sera de 3 ans plus 2 années optionnelles.
- La valeur anticipée de la nouvelle entente de services de sécurité est de 5,4 millions pour 212 000 heures de services. Augmentation qui est estimée à 15 % de l'entente précédente.
- Le taux horaire moyen de l'entente de 25,60 \$/l'heure inclut le salaire du gardien, les bénéfices, les frais administratifs, la formation et les uniformes.
- À titre de comparaison, les échelons salariaux de la convention collective SCFP sont entre 26.28 \$ et 28.21 \$ (plus bénéfices). Seule la zone de Fredericton (Dr. Everett Chalmers Regional Hospital) emploie leur propre gardien de sécurité.

Éléments à prendre en considération dans la prise de décision

Considérations importantes

Répercussions	Négligeables	Modérées	Importantes	Commentaires
Éthique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet de la sécurité est
Qualité et sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	d'actualité les cas
Partenariats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	d'incidents mettant
Gestion des risques (analyse légale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	potentiellement en cause
Allocation des ressources (analyse financière)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la sécurité des patients
Impacts politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	et du personnel sont
Réputation et communication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	fortement médiatisés.

Suivi à la décision

Proposition et résolution

Proposé et appuyé par

Et résolu que le Comité des finances et de vérification

Adoption

Soumis le 3 février 2021 par Stéphane Legacy, vice-président aux Services de consultation externe et aux Services professionnels et, par intérim, aux Services de soutien et aux Services financier.